



Commune de Cheyssieu



Bulletin municipal 2009 - n° 31

EDITORIAL



LE MOT DU MAIRE

Madame, Monsieur,

L'école étant au cœur de nos préoccupations quotidiennes, j'ai pris l'engagement de démarrer les travaux d'agrandissement de l'école primaire avant le 1er juillet 2009 pour que le projet soit éligible à la subvention du plan de soutien à l'emploi initié par le Conseil Général. Pari réussi, le bâtiment est en cours d'achèvement. Une cinquième classe sera disponible pour accueillir des effectifs d'élèves en hausse à discrétion de la décision de l'Inspection d'Académie.

Même réactivité vis à vis du plan DARCOS (ex ministre de l'éducation) pour l'école numérique rurale. Rencontres, échanges, avec l'Inspection d'Académie ; les enseignants, par tous les moyens de communication à disposition pour finaliser en quelques jours un dossier complexe. Mais belle satisfaction d'avoir été une des premières communes retenues. Le matériel est en cours d'installation, les enseignants seront formés dès janvier 2010. Des investissements conséquents tournés vers l'avenir pour offrir aux enfants les meilleures conditions d'apprentissage.

D'autres travaux sont en cours ou en phase de démarrer ; moins porteurs mais tout aussi nécessaires pour préserver les espaces et les biens publics d'agissements inqualifiables et répréhensibles.

Je vous présente mes vœux de santé, d'amour et de réussite pour l'année 2010.

Gilles BONNETON

SOMMAIRE

Editorial - Commission information	page 2
Vie municipale	page 3 à 9
Finances	page 5
Intercommunalité	pages 10 à 13
Vie locale	pages 14 - 15
Vie scolaire	pages 16 - 17
Vie associative	pages 18 à 22
Vie paroissiale	page 23
Réglementation	pages 24 - 25
Infos pratiques	pages 26 - 27
Calendrier des fêtes	page 24

Bulletin municipal de Cheyssieu n° 31 - 2009

Responsable publication : Gilles BONNETON

Rédaction : Commission information

Conception - Impression : Imprimerie Serge DUPUIS

120, RN 7 - 38150 SALAISE SUR SANNE

tél. 04 74 86 14 12 - contact@imp-dupuis.com

Nous remercions vivement tous les annonceurs pour leur participation à la réalisation de cette brochure.

Dépôt légal février 2010

COMMISSION INFORMATION

Cette commission est chargée de vous relater les informations de la vie communale à travers le bulletin municipal et les flashs infos. Ces documents sont distribués par les membres de cette commission. Vous trouverez dans la liste ci-contre le nom du conseiller (ère) en charge de desservir votre quartier.

♦ Vincent COUTURIER
☎ 04 74 84 96 85
pour Route des Alpes,
De Caraz, des Ecoles
Chemin du Suzon

♦ Auguste DESRIVIÈRES
☎ 04 74 79 88 80
pour Route du Pilat
Impasses du Château,
des Noyarets, de Bachou
Rue de la Baronnière
Lot. Clos la Victoire

♦ Annie PIZZINATO
☎ 04 74 78 07 06
pour Route de la Varèze
Montée Verte
Rue des Jardin, du Moulin

♦ Yves GRENOUILLER
☎ 04 74 84 90 71
pour Route de Beauchuzel,
de Fontfroide
Rue des Etangs

♦ Maurice GOIFFON
☎ 04 74 79 97 06
pour Route de la Brula
Rue du Cimetière

♦ Emmanuelle ROZELIER
☎ 04 74 79 97 19
pour Montée des Rossières,
le Cuillery
Rue du Puits
Chemin de la Plaine

♦ Emmanuel MONTAGNON
☎ 06 08 69 42 14
pour Route de Beson, d'Assieu,
des Vergers
Chemin des Chasseurs,
de Louze

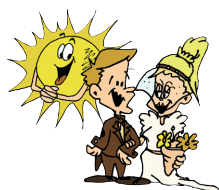
VIE MUNICIPALE



ETAT CIVIL

Naissances

Mathéo BONVILLE	le 14 janvier à Roussillon (Isère)
Leman YERESKIN	le 3 février à Vienne (Isère)
Jean CASTRO	le 29 mars à Roussillon (Isère)
Angelo REVELLINI	le 10 mai à Vienne (Isère)
Melvin FAHY	le 24 juin à Roussillon (Isère)
Sacha DA ROCHA	le 24 juin à Vienne (Isère)
Hassan BRAIK	le 17 juillet à Feyzin (Rhône)
Keylya DUPUY	le 19 juillet à Feyzin (Rhône)
Lou-Anne VALLIN	le 12 Août à Vienne (Isère)
Juliette COCHE	le 11 décembre à Vienne (Isère)
Liam COMBE	le 23 décembre à Vienne (Isère)



Mariages

Didier CHAUSSINAND et Nathalie LABRANCHE	13 juin
Gilbert CHAUVIN et Laurence LAMERCERIE	16 juillet
Christophe MEDOLAGO et Sophie SIMEON	18 juillet
Jean-Marc BETTAN et Véronique TOURRE	21 juillet
Sadry ABIDI et Rosamund MORRIS JAMES	25 juillet



Décès

Cyriaque CHOSSON	le 9 janvier à St Pierre de Bœuf (Loire) à l'âge de 81 ans
René JOURJON	le 15 février à Cheyssieu à l'âge de 76 ans
Gabrielle BOUDIN épouse DEMEURE	le 27 mars à Vienne (Isère) à l'âge de 67 ans
Joseph GARDENER	le 31 mars à Vienne (Isère) à l'âge de 59 ans
Marcelle BONNETON veuve GAILLARD	le 27 mai à Annonay (Ardèche) à l'âge de 74 ans
Louis Roger SERPOLIER	le 28 mai à Cheyssieu à l'âge de 80 ans
Marcel MANIN	le 30 mai à Condrieu (Rhône) à l'âge de 85 ans
Paulette MAY veuve GALLO	le 6 juin à St Pierre de Bœuf (Loire) à l'âge de 91 ans
Marcel MABILON	le 30 juillet à Cheyssieu à l'âge de 67 ans

PERMIS DE CONSTRUIRE

M. FAHY Frédéric :192 chemin de Louze - extension bâtiment existant
Commune de CHEYSSIEU : le village - extension école municipale
M^{elle} MOUSSIER Béatrice : chemin du Suzon - maison individuelle
M. KARAHAN Bayram : 151 rue de la Baronnière - modification maison individuelle
M^{elle} MOUSSIER Perrine et M. THIVILLIER Aurélien : Route des Alpes - maison individuelle
SARL DEF IMMO : La Baronnière - création et aménagement de 7 logements
M^{me} MICHALLET Sylviane : 202 route des Alpes - micro crèche
M. CHANCEL Jean-Luc : 583 route du Cuillery : extension maison existante
M. DANIS Laurent - 535 route des Alpes - terrasse et local de rangement
M. GESTAS Arnaud : Lot. Les Granges II : maison individuelle (transféré à TRADIBAT)
M. MABILLON Jacques : 368 route des Alpes : maison individuelle

Mme COTTA Céline : 43 La Baronnière : Transformation garage en auto école et porte garage en baie vitrée

TRAVAUX EXEMPTÉS DE PERMIS DE CONSTRUIRE

M. BOZON Laurent - 252 route du Pilat : piscine
M. BARBIER Michel - 95 rue du Clos : création ouverture et raval. façade
M^{elle} CAVALIE Laurence et M. VILLELEGIER Sébastien
128 rue de la Baronnière : muret de séparation et abri de jardin
M. THEVENON Grégory - 630 route de la Brula : abri piscine
M. LAURENT Sylvain - 83 chemin de Louze - panneaux solaires photovoltaïques
M. FAHY Robert - 192 chemin de Louze : véranda
M^{me} LEFREBvre Catherine - 570 route du Pilat : garage
M. & M^{me} LAFITTE Michel : 75 rue de la Baronnière : panneaux solaires photovoltaïques
M^{me} GANDINI Estelle - 64 route des Alpes : véranda
M. GAILLARD Jacques - 719 route du Cuillery : prolongation toiture
M. JURY Fabrice - 88 route de Beauchuzel : piscine
M. MECHIN Marc - 160 route de Caraz - abri en bois
SDI SCI - La Montée Verte : modification bâtiment existant
M. DUPUIS Mickaël - 744 route de Caraz - piscine
M. PINET Yvan - 550 route de Fondfroide : murage d'une porte et changement crépi
M. MOLINES Thierry - 47 rue de la Baronnière : mur de clôture
M. GAMBIN Olivier - 266 chemin de Louze : panneaux solaires photovoltaïques
M. BOUCHET Pascal - 62 route du Cuillery : création ouverture
M. ROMÉY MAX - 66 route de la Brula : réfection façade et fermeture garage
M^{me} MICHALLET Sylviane - 202 route des Alpes : micro crèche
M^{me} TROIN Sylvie - 396 route de la Brula : panneaux solaires photovoltaïques
M. KARAHAN Bayram - 151 rue de la Baronnière : abri de jardin
M. BONOMO Salvatore - 238 montée des Rossières : panneaux solaires photovoltaïques
M^{me} LEFREBvre Catherine - 570 route du Pilat : fermeture vitrée bâtiment existant et couverture toit
M. CELARD Paul - 576 impasse du Château : véranda
M. DESRIVIÈRES Auguste - 545 route du Pilat : piscine
M. POIROT Philippe - 122 lot. la Brula : piscine et local technique
M. CHANCEL Jean-Luc - 583 route du Cuillery : abri de jardin
M. GAULT Robert - 239 route de Beauchuzel : véranda
M. GRAIL Olivier - 496 montée des Rossières : panneaux solaires photovoltaïques
M. BANGONI Nicolas - 462 route de la Brula : panneaux solaires photovoltaïques
M. VALLIN Michel - 21 rue du Clos : panneaux photovoltaïques
M. GAILLARD Jacques - 719 route de la Cuillery : réhabilitation maison existante

VIE MUNICIPALE

DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN 2009

19 janvier 2009

- ◆ Demande de subvention auprès du Conseil Général de l'Isère pour l'agrandissement de l'école et notamment pour la construction d'une classe. Montant estimé des travaux : 185 300 € HT.
- ◆ Souscription d'une convention de fourrière avec la SPA de Lyon et du Sud- Est contre une participation de 0,26 € par habitant.
- ◆ Modification des statuts du Syndicat intercommunal des Eaux de Gerbey-Bourrassonnes.

9 février 2009

- ◆ Présentation du dossier d'études sur le contournement ferroviaire de l'agglomération lyonnaise.
- ◆ Mission de maîtrise d'œuvre pour l'agrandissement de l'école confiée au Cabinet Franck DEVIGNE pour un montant de 20 000 € HT.
- ◆ Acquisition d'un terrain nécessaire à l'élargissement de la voie du RD 37 pour un montant de 1760 €
- ◆ Réalisation d'une étude géotechnique du sol avant l'agrandissement de l'école.

17 mars 2009

- ◆ Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2008.
- ◆ Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2008.
- ◆ Fixation et vote des taux d'imposition 2009.
- ◆ Plan de relance de l'économie : dispositions relatives au fonds de compensation pour la TVA.
- ◆ Modification des statuts du SIVARES.
- ◆ Désignation de l'organisme chargé du contrôle technique de la construction de la nouvelle classe, mission confiée à l'agence SOCOTEC de Lyon pour un montant de 2 900 € HT.
- ◆ Dans le cadre de l'agrandissement de l'école, désignation de l'organisme chargé de la mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé, mission confiée à la société ATEC d'Annonay pour un montant de 2200 € HT.
- ◆ Demande de permis de construire pour l'agrandissement de l'école, demande établie par le Cabinet Franck Devigne, maître d'œuvre.

18 mai 2009

- ◆ Transfert à la CCPR de cinq équipements sportifs et culturels et de la compétence enseignement musical hors-temps scolaire et rapport de la CLETC (Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges).
- ◆ Approbation des marchés pour l'agrandissement de l'école communale.

15 juin 2009

- ◆ Approbation du marché pour les travaux d'assainissement de la route de la Varèze, maîtrise d'œuvre confiée au bureau d'étude 3.D Ingénierie (estimation des travaux : 67 824 € HT.
- ◆ Acquisition d'un réfrigérateur pour la Cantine scolaire auprès de la société JBM Equipement de Roussillon : coût 282,90 € TTC
- ◆ Fixation de la redevance pour l'occupation du domaine public par France-Télécom.

9 juillet 2009

- ◆ -Répartition des subventions annuelles accordées aux associations locales :
 - Loisirs et Animations à Cheyssieu : 300 €
 - U.C.O.L. : 107 €
 - Membres associés A.S.S.E : 46 €
 - F.C.P.E. : 15 €
 - Club la joie de vivre : 46 €
 - Amicale de boules Assieu-Cheyssieu : 92 €
 - A.S.C. : 300 €
 - Sou des écoles : 300 €
 - Tennis- club de la Varèze : 122 €
 - A.F.I.P.A.E.I.M. : 61 €
 - A.C.C.A. : 122 €
 - Garderie des Lutins : 1200 €
 - Gymnastique volontaire : 122 €

Soit un total de : 2833 €

- ◆ Modification des statuts du SIVARES.
- ◆ Convention Académie de l'Isère/Commune de Cheyssieu pour la dotation d'un équipement numérique pour l'école, dotation subventionnée à 80 % du coût du projet soit 8 635,18 €.
- ◆ Enquête publique : Bluestar-Silicones à Salaise-sur-Sanne.
- ◆ Autorisation d'emprunt pour les investissements réalisés en 2009-2010.

7 septembre 2009

- ◆ Aménagement VCI accès stade : convention constitutive d'un groupement de commandes entre la CCPR et la commune de Cheyssieu. Montant des travaux : 157 836,60 € HT.
- ◆ Protection périphérique du complexe sportif : présentation d'un contrat de maîtrise d'œuvres du bureau d'études 3D Infrastructure pour un montant de 3 000 € TTC.
- ◆ Autorisation d'emploi C.A.E. (Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi).
- ◆ Reconstitution des séances de musique pour l'école primaire : 18 séances de deux heures

28 septembre 2009

- ◆ Mise à disposition de la piscine Tournesol à Roussillon aux élèves des écoles communales.
- ◆ Utilisation par les élèves de l'école de Cheyssieu pour 15 séances :
 - frais de transport : 1 470 €
 - frais de location et salaire maître-nageur : 2 175 €.
- ◆ Acquisition de matériel : un taille-haie pour un montant de 559,20 € TTC.

21 octobre 2009

- ◆ Acquisition de terrains inscrits en réserve foncière au POS pour un montant de 5500 €.
- ◆ Travaux de rénovation des murs d'enceinte du cimetière : maîtrise d'œuvres de réalisation confiée à la SARL Jacques PIOULAT pour un montant de 1 076,40 € TTC.

9 novembre 2009

- ◆ Projet de protection périphérique du complexe sportif : approbation du marché. Entreprise retenue : ESPACS à Hauterives pour un montant de 53 600 € HT.
- ◆ Contrat de maintenance du système d'information géographique logiciel EDITOP : 153 € HT.
- ◆ Rapports de contrôle électricité et gaz 2008 du S.E 38 (Syndicat Energies de l'Isère).
- ◆ Instauration de l'indemnité d'administration et de technicité pour le personnel communal.

7 décembre 2009

- ◆ Projet de vidéo-surveillance
- ◆ Demande de subvention au Conseil Général.
- ◆ Retrait du S.E. 38.

MATERIEL MEDICAL SERVICE

Vente & Location

Hospitalisation à domicile

Incontinence & Aides Techniques

Chaussures de confort

Conseils

8-6, Boulevard Asiaticus 38200 VIENNE

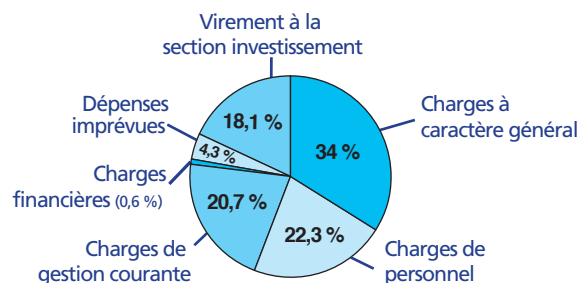
☎ 04 74 85 41 80

FINANCES

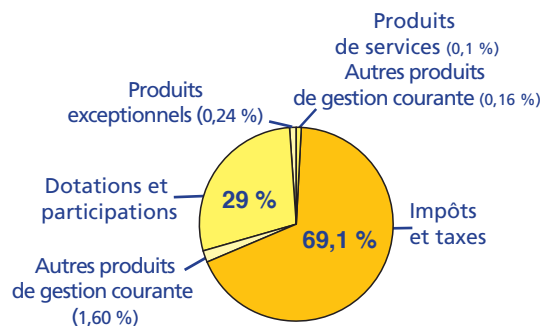
BUDGET 2009

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	
	Charges à caractère général	149 480
	Charges de personnel	98 095
	Charges de gestion courante	91 046
	Charges financières	2 700
	Dépenses imprévues de fonctionnement	19 117
	Virement à la section investissement	80 000
	TOTAL	440 438
	RECETTES	
	Produits des services	700
INVESTISSEMENT	Impôts et taxes	304 150
	Dotations et participations	128 145
	Autres produits de gestion courante	7 048
	Produits exceptionnels	395
	TOTAL	440 438
	DEPENSES	
	Remboursements d'emprunts	4 600
	Immobilisations corporelles	502 010
	Immobilisations en cours	371 000
	TOTAL	877 610
	RECETTES	
	Virement de la section de fonctionnement	80 000
	Subventions d'investissements	119 492
	Emprunts	297 901
	Dotations, fonds divers, réserves	302 096
	Solde d'exécution	78 121
	TOTAL	877 610

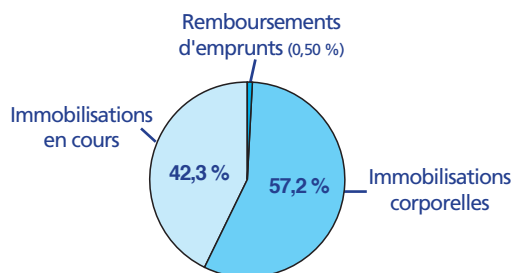
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



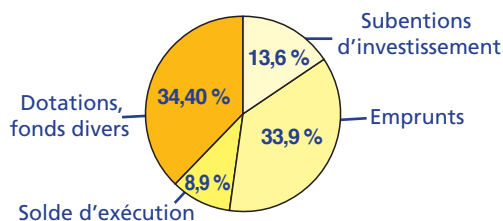
RECETTES DE FONCTIONNEMENT



DEPENSES D'INVESTISSEMENT



RECETTES D'INVESTISSEMENT



BUDGET CCAS 2009

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	12 113	Prestations de services	2 604
Charges de personnel	70	Subvention commune	3 500
Autres charges gestion courante	3 072	Excédent 2008 reporté	9 151
TOTAL	15 255	TOTAL	15 255

VIE MUNICIPALE

LES TRAVAUX

Aménagement RD 37

- ▲ La troisième tranche du rond-point à la route de Beauchuzel est terminée.
- ▲ Changement du réseau d'eau pluviale.
- ▲ Création de puits perdus (type Payan).
- ▲ Aménagement de sécurité : plateaux surélevés, trottoirs.
- ▲ Enfouissement réseaux perpendiculaires à la RD 37.
- ▲ Mise aux normes et remplacement de l'éclairage public.

Montant du marché voirie 315 000 € ht réparti entre CCPR (53 %) et commune (47 %).

Montant du marché éclairage public de la route des Noyarets à l'entrée est : 113 400,52 € ttc réparti entre SIE Roussillon Vienne Beaurepaire 43 438,30 € ttc et commune 69 962,22 € ttc.

TRAVAUX EN COURS

Aménagement Route de la Varèze

Etude réalisée par 3D Ingenierie. Convention CCPR / commune pour les travaux de sécurité : création de trottoirs, passage voie unique, réfection de la bande de roulement.

Montant du marché 134 135 € ht, 14 000 € à charge de la commune.

Attributaire : entreprise Buffin.

A compétence communale : remplacement de la conduite d'eau pluviale. Le compte rendu après passage de la caméra étant sans appel.

Montant des travaux 52 366 € ht

Attributaire : entreprise Buffin.

Protection périphérique du complexe sportif :

Les nombreux actes de vandalismes constatés depuis plusieurs années sur les équipements sportifs et la salle d'animation, le questionnement des responsables d'associations ont conduit le conseil municipal à déposer un projet de clôture.

Le Conseil Général a répondu favorablement à notre demande de subvention à hauteur de 20 %.

La maîtrise d'œuvre a été confiée à l'entreprise 3D ingénierie. Après consultation, la société Espacs a été retenue pour un montant de 53 600 € ht. Démarrage des travaux, courant janvier 2010. Un système de vidéo-protection complètera le dispositif.

Demande enregistrée par la préfecture de l'Isère en novembre, en attente de financement.



Marché de voirie CCPR :

▲ Montée du Cuillery : couche de roulement et sécurisation du stop route de Beson, route de la Varèze.

Route de la Brula : peinture et couche de roulement.

▲ Création de 250 m de trottoirs route du Pilat pour sécuriser les déplacements piétons.

▲ Début 2010 : route des écoles et place.

▲ Des travaux en cours et à venir, s'ils créent quelques désagrément n'ont pour seul but le mieux être de tous. Merci de respecter scrupuleusement les restrictions de circulation mises en place.

▲ Les plantations mises en place par la société Boucher ont nécessité l'attention de tous (maire, adjoints, conseillers) pour des opérations de désherbage et d'arrosage afin d'optimiser la reprise des jeunes plants soumis à un été sec, au vandalisme et au vol.

Des remplacements ont été nécessaires.



▲ L'abris bus des Meilles a été reloué par notre employé municipal M. Magand.

▲ Un abri bus a été mis en place route des Alpes (entrée Est) réalisé et posé bénévolement par D. Pizzinato, charpentier résidant sur la commune. Un grand merci.



VIE MUNICIPALE

Agrandissement de l'école communale :

Création d'une salle de classe et d'une salle de réunion par extension du groupe scolaire à l'est.

Aménagement d'un cheminement piéton de la cour d'école au restaurant scolaire, sécurisant le déplacement des enfants demi-pensionnaires.

Montant prévisionnel des travaux : 180 000 € ht

Opération programmée dans le cadre du plan de soutien à l'emploi subventionnée à 20 %, subventions complémentaires : Conseil Général 5 %, DGE 20 %.

Maîtrise d'œuvre confiée à l'agence Franck Devigne Architecte.

62 entreprises ont répondu à l'appel d'offre.

Retenues :

lot 1	Maçonnerie	Sarl Glandut
lot 2	Charpente	Charpentiers de Sonnay
lot 3	Menuiserie	Martin G
lot 4	plâtrerie-peinture	Seitier
lot 5	Carrelage	Siaux
lot 6	Electricité	AD Elec
lot 7	Plomberie sanitaire	Lopez Micro travaux



MERCI MAURICE !

Maurice, notre employé municipal a remis à neuf les panneaux de basket de la cour de l'école.

Merci pour ce geste bénévole.



Extincteurs

La commune dispose d'extincteurs dans les bâtiments communaux ainsi que chez des particuliers.

Ils sont disponibles en cas d'urgence :

COROMPT Marcel : route de Beson

JANKOV René : route de Beson

GILIBERT Luc : route d'Assieu

MOREL René : route de Cuillery

SERPOLLIER Luc : montée Verte

GENIN Marcel : rue des Jardins

ARTHAUD Suzette : rue du Clos

MABILLON Jacques : route des Alpes

RICHARD Maurice : route du Pilat

GOUBET Roger : route du Pilat

ROSTAINGT Gilles : route du Pilat

GILIBERT Georges : route du Pilat

BAUDRAND Gaston : route de Beauchuzel

franck dévigne
geneviève manaranche
françois normand
mariline jourdan
carine serpollier
patricia agrain

franck dévigne architectes

selari d'architecture - 33 quai rondet - 38200 vienne tél : 04 74 78 48 00 fax : 04 74 78 48 01 - devigne.architectes@orange.fr

VIE MUNICIPALE

DE NOUVELLES ENTREPRISES S'INSTALLENT À CHEYSSIEU

LA CRÈCHE DES MINIS

Coordonnées : 04 74 87 84 41 - 06 29 50 45 95

La crèche des Minis : 202 Routes des Alpes
38550 CHEYSSIEU

Soucieux de répondre à un réel besoin de garde d'enfant sur la commune et ses alentours, M. Le Maire et son équipe, la CAF de Vienne (38) et la PMI de l'Isère ont autorisé la création de la première micro-crèche du département.



Grâce à leur soutien technique, **La crèche des Minis** peut accueillir depuis septembre 2009 vingt et un bambins dans un cadre spécialement conçu pour eux.

La crèche des minis est gérée par la société française **fasy138** et créée par **Sylviane Michallet (éducatrice spécialisée et aide médico psychologique)**



M^{me} Michallet a développé son projet pédagogique avec pour première préoccupation : le bien-être de l'enfant. Une démarche qui place les tout petits au cœur du dispositif et s'attache ainsi à **respecter leur rythme naturel et leurs besoins**, avec la volonté

d'accueillir tous les enfants sans distinction sociale.

Les enfants sont accueillis dès 6h30 et jusqu'à 20h30 par :

- **une équipe 100 % qualifiée réglementée par la PMI.**
- **un accueil diversifié et adapté à vos besoins, accueil régulier, occasionnel, et d'urgence conventionné par la CAF de Vienne(38).**
- **un programme pédagogique basé sur un accueil individualisé de l'enfant.**

Pour continuer à répondre à un besoin de garde grandissant sur le secteur, la société française **fasy138** accompagne M^{me} Michallet dans son projet d'extension pour février 2010.



À propos de fasy138

Fasy138 est une société française spécialisée dans la gestion et la création des micro-crèches et jardins d'éveil conventionnés par la CAF de Vienne (38). Fondé en 2007 par **F.GOUFFI** éducateur spécialisé et responsable d'unité sociale, **fasy138** s'inscrit dans une démarche de conseil en réalisation et en gestion de structures totalement centrées sur l'enfant en proposant un environnement adapté et encadré par des professionnels de la petite enfance. Soucieux du bien-être de chacun, **fasy138** a mis en place une politique de ressources humaines innovante valorisant les compétences et la formation continue de ses équipes. La société souhaite ainsi apporter une contribution nationale à la professionnalisation des métiers de la petite enfance, pour le bien-être des enfants et de leurs parents.

CHAMBRE D'HÔTES LES GLYCINES

Contact : Annie PIZZINATO

Chambres d'Hôtes Les Glycines

211 Route des Alpes - 38550 CHEYSSIEU

Tél 04 74 78 07 06

www.lesglycines38.com – contact@lesglycines38.com

Un coup de cœur, de longs mois de travaux et les Chambres d'Hôtes « Les Glycines » ont vu le jour en Mai 2008 : 4 chambres personnalisées dans la grange rénovée, piscine couverte, jeux extérieurs, sur un vaste espace de verdure clos et arboré, classées Gîtes de France 3 épis Charmance (capacité 12 personnes).

Une clientèle très variée pour une halte d'une ou plusieurs nuitées :

- Touristique : couple ou famille principalement belge mais aussi française, européenne et des terres plus lointaines (Amérique, Québec, Guyane, Australie)

- Professionnelle : tourisme d'affaires

- Ponctuelle : fêtes locales ou régionales, fêtes de famille (mariages, baptêmes, etc) et qui, sur réservation, peut découvrir les spécialités locales et régionales autour d'une table d'hôtes.



Tarifs Nuitée petit déjeuner compris pour 2 personnes :

59 € : Chambres Lavande, Abricotine, Kiwi

71 € : Chambre Bouton d'Or (duplex)

Pers suppl : 17 € Accueil bébé

Tarifs Table d'Hôtes (vins compris)

Adulte et enfant de 10 ans et + : 22 €

Enfant de 2 à - 10 ans = 12 € ;

Enfant de - 2 ans : gratuit.

UN JEUNE PLOMBIER - CHAUFFAGISTE A CHEYSSIEU

Diplômé d'un CAP Sanitaire, d'un CAP chauffagiste et d'un BP génie climatique, Johan a travaillé 9 ans chez un plombier chauffagiste réputé de notre région. Il décide maintenant de se mettre à son compte. Nous souhaitons tous nos vœux de réussite à ce jeune entrepreneur.

Contact : Johan MECHAUD

768 route du Cuillery

Tel : 04 74 29 85 25 ou 06 14 66 15 59

Email : mechaud.johan@orange.fr

VIE MUNICIPALE

LA DAME DE ST ALBAN

La Société « La Dame de St Alban », créée en 1985 sur une idée de THERÈSE CHAZAL : faire des nécessaires pour les appartements loués à la mer ou à la montagne, cruellement vides quant aux produits de nettoyage, lave-vaisselle, éponges, etc... De même pour un dépannage alimentaire : biscuits, sucre, sel, poivre, thé, etc... en petites quantités pour démarrer les vacances sans courses fastidieuses et incertaines et de toute façon coûteuses.

Devant le succès rencontré pour ces produits (100 TONNES en 2008) la Société « La Dame de St Alban » poursuit son développement depuis 23 ans pour ces kits, en adjoignant une activité de marketing direct pour LAFARGE, RHODIA et autres sociétés nationales. Depuis 10 ans, LDSA SARL a démarré une activité archivage de documents externalisés pour le compte de tiers.

Cette activité a démarré suite à l'acquisition d'une grange cistercienne du XVIème siècle, en plein milieu de VERNIOZ.

Patrimoine imposant, en pisé, toitures à refaire de 2000 m² ; Joël CHAZAL, devant l'ampleur de la tâche, a su convaincre une société de location de lui confier ses contrats archivés puis toutes ses archives. Qui selon les cas, doivent légalement être conservés 5 ans pour les

factures, 10 ans pour la comptabilité, 99 ans pour la Paie. D'autres archives, médicales, notariales, d'avocats, d'assurances, sont venues grossir ce stockage.

La grange cistercienne, pleine à ras bord, il a fallu acheter un local au Gontard, 600 m² rapidement doublés par une mezzanine ont été remplis en quelques années.

Dernièrement, une réception sympathique inaugurait le nouvel achat de la Sté L.D.S.A., dans la zone artisanale du Moulin de CHEYSSIEU, en présence du Maire et de M. GENTHON, ancien propriétaire du bâtiment.

Tous les artisans intervenants, le conseil municipal et les proches voisins étaient invités à découvrir le local entièrement restauré, sécurisé par Vidéo Surveillance (8 caméras) et par système de détection incendie, complété par une sécurité électrique assurant sur batterie l'électricité nécessaire pour que le personnel puisse sortir en cas de coupure de courant.

Installations et entreprise certifiées ISO 9001 pour stocker des archives papier, sans valeur marchande mais conformes à la législation en vigueur.

D'autres activités, liées à la gestion électronique de



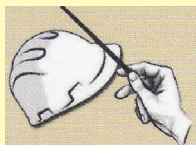
documents (G.E.D.) et l'infogérance, l'externalisation d'imprimés viennent amplifier le stockage des archives, et sont traitées comme tel, avec recherches régulières, tri, destruction et recyclage en pâtes à papier conformes aux normes et réintroduites dans des papiers recyclés pour créer des papiers de qualité tel le COCOON de ARJOWIGGINS, fabriqué en France (pâte et papier) en particulier dans l'usine du MANS (600 personnes).

Belles perspectives d'avenir pour le personnel de L.D.S.A. et pour la Société elle-même qui fêtera bientôt ses 30 ans d'existence.

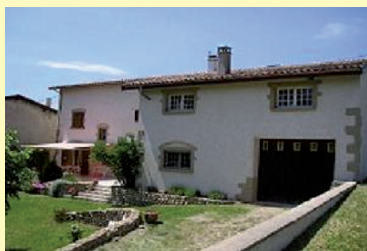
SITE : www.ldsa.fr — Tél. 04 74 84 40 67

JACQUES PIOULAT SARL

Maîtrise d'œuvre Bâtiment



Avant de vous présenter ma société, j'aimerais remercier la municipalité qui a émis le souhait d'ouvrir les colonnes de son bulletin municipal aux créateurs d'entreprises afin qu'ils puissent se faire connaître des habitants de Cheyssieu.



Ayant pour « bagages » un diplôme universitaire de technologie et une formation de métreur tous corps d'état, après 35 ans d'expérience professionnelle dans

le domaine du bâtiment et des travaux publics, (Chef de chantier puis conducteur de travaux) j'ai décidé de créer un bureau d'étude de maîtrise d'œuvre qui a débuté son activité le 1^{er} octobre 2009. Etant plus « technique » et « homme de terrain » qu'un architecte, ma société, ciblant une clientèle constituée des collectivités locales, des syndicats de copropriétés, des architectes et des particuliers a pour vocation :

- l'assistance à maître d'ouvrage, c'est-à-dire le conseil et l'étude de faisabilité de projets aux niveaux administratif, économique et technique.

- l'instruction des permis de construire et déclaration préalable (avec la collaboration d'architectes pour les projets de plus de 170 m²) .

- le suivi et la coordination des travaux.

- Elle a en outre les compétences pour fournir conseil et formation aux techniques de mise en œuvre des matériaux de construction.

GÎTE LA GRANGE FLEURIE

Contact : Jacqueline KIFFER ou Corinne SCHELLENBERGER
au 04 74 84 96 76 ou 06 88 22 54 89
127, route des Alpes



Gîte pour 6 personnes aménagé dans une ancienne grange en pisé entièrement renové.

Les propriétaires ont souhaité utiliser des matériaux écologiques notamment la ouate de cellulose ou encore un enduit à base de chaux et de chanvre ainsi que des peintures naturelles.

Pour un séjour de vacances ou un déplacement professionnel, vous aurez à votre disposition un vaste séjour cuisine, 2 salles de bains et 3 chambres (2 avec lit 2 personnes et 1 avec 2 lits 1 personne).

Aux beaux jours, profitez de la terrasse avec tonnelle et barbecue, du jardin paysagé et de la piscine.

Pour faciliter votre séjour, lave-vaisselle, lave-linge, TV Home Cinéma, accès internet, draps et linge de toilette fournis.

Tarifs de 360 à 530 euros la semaine selon la période, week-end possible hors été.

INTERCOMMUNALITE

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS ROUSSILLONNAIS



La population de la CCPR s'élève à 47 740 habitants au 1^{er} Janvier 2009, répartis sur 22 communes.

En début d'année, la Communauté d'agglomération du Pays Viennois (CAPV) a fait la proposition d'un regroupement avec la CCPR. Les élus de la CCPR s'y sont opposés considérant que Jacques Remillier avait émis un avis favorable au rattachement du Pays Viennois au « GRAND LYON » et que la CCPR a engagé des échanges sur plusieurs dossiers avec les communes situées plus au Sud.

La société VSB Energies Nouvelles a présenté une étude pour l'implantation d'éoliennes sur le plateau de Louze. Les élus n'ont pas donné suite à ce projet. Pour info, une éolienne produit 2 MegaWatts/an. Il faudrait 1800 éoliennes pour produire (ce qui correspond à la consommation électrique de 1000 foyers), la même quantité d'électricité que la centrale de ST Maurice - ST Alban.

Création du Parc Green Center sur la zone plein Sud à Salaise : Décidée à l'automne 2008, le groupe FREY a présenté son dossier et la CDAC a été accordée pour l'implantation de 18 800 m² de surfaces commerciales. L'ouverture du parc est prévue fin 2011. Il devrait comprendre un aménagement de 1950 m² d'espace commercial dédié aux producteurs agricoles dans le cadre d'un projet piloté par Rhône Pluriel.

Urbanisme :

Près de 1200 dossiers sont traités par an par le service

instruction du droit des sols de la CCPR. Le document d'orientations générales (DOG) du SCOT des Rives du Rhône est en cours de finalisation.

Les grands axes sont :

Affirmer le rôle des agglomérations dans la nature urbaine :

- à ce titre l'objectif est de permettre 9 logements supplémentaires par an pour 1000 habitants dans les communes d'agglomération et 5,5 dans les villages.

- favoriser la création de logements sociaux au delà de ces quotas. Ce plan devrait permettre l'accueil des 2/3 de la population de la CCPR sur les agglomérations.

Structurer l'activité économique avec :

- Favoriser la desserte de transports en commun.
- Définition de 3 types de zones économiques : < 3 ha, de 3 à 50 ha, > 50 ha.
- Détermination et localisation des grands centres commerciaux.
- Préserver les espaces naturels et agricoles en définissant des zones protégées.
- Promouvoir l'habitat plus solidaire et durable.

De nouvelles compétences pour la CCPR :

Cinq équipements sportifs ou culturels sont désormais inscrits comme équipement de centralité gérés par la CCPR :

- ◆ Centre aquatique Aqualone.
- ◆ Piscine Tournesol de Roussillon.
- ◆ Ecoles de musique et de danse

de Roussillon et St Clair.

- ◆ Médiathèque de St Maurice.

Ainsi, des tarifs uniques ont été mis en place pour favoriser l'accès à l'ensemble des habitants du territoire de la CCPR.

Au delà des coûts de fonctionnement et d'investissement que représentent ces équipements, la CCPR emploie l'équivalent de 90 temps plein.

Transports à la demande :

Ce nouveau service ainsi qu'une ligne régulière de transport en commun sur l'axe ST Maurice / Salaise devrait se mettre en place d'ici à 2011.

Finances :

La CCPR a un budget de 45,1 millions d'euros. La principale recette de fonctionnement est la taxe professionnelle unique qui représente 38 millions d'euros.

Les travaux d'aménagement de voirie représente un coût de 5,3 millions d'euros. La CCPR verse une dotation de solidarité à chaque commune. En 2009, la DSC pour Cheyssieu a été de 94 446 euros.

DESSANGE
PARIS

**Salon de Coiffure et Institut
Extensions**

19, place Miremont - 38200 VIENNE

Tél. 04 74 85 04 22

dessange.com

INTERCOMMUNALITE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMÉNAGEMENT DU BASSIN HYDRAULIQUE DE LA VARÈZE

Mairie - 38122 MONSTEROUX-MILIEU

INFORMATION VAREZE - SUZON – SALUANT

Le SIABHV a pour vocation de protéger les ouvrages communaux, départementaux et les établissements recevant du public. Il gère 50 kilomètres de rivière, de Cour et Buis à St Alban du Rhône pour la Varèze, des Côtes d'Arey à Auberives pour le Suzon et des Côtes d'Arey à St Clair du Rhône pour le Saluant.

Il regroupe 14 communes qui participent à son financement et interviennent uniquement à la demande de celles-ci.

Pour les berges appartenant à des propriétaires riverains les réparations et l'entretien de celles-ci restent intégralement à leur charge après avoir au préalable fait une demande de travaux auprès de la DDAF. Le syndicat peut les aider à établir les démarches administratives nécessaires.

Le Conseil Général participe au financement du Syndicat dans le cadre des réparations de berges suite à dégât d'orage.

Le SIABHV travaille sous le contrôle d'une autorité supérieure qui est la MISE (Mission Interministérielle du Service de l'Eau) de la DDAF (Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt).

En fait marquant 2009, les travaux consécutifs à la crue 2008 ne sont pas terminés qu'une crue violente et destructrice arrive en février 2009. Cette crue s'est produite dans la nuit du 6 février suite à des précipitations importantes à l'est du bassin versant. Cette crue est passée pratiquement inaperçue car le matin la rivière avait pratiquement retrouvé son niveau.

Seuls les vestiges subsistent et attestent de la violence de celle-ci. Les peupliers arrachés forment des bouchons impressionnants, les berges sont laminées, la route de la Charina en danger, la plaine de Clonas inondée, l'avenue Berthelot et le chemin de Sylvie inondés à St Clair du Rhône. Les passages à gué sont détruits, le lit mineur très encombré et 2 chantiers récents détruits à Assieu et Cheyssieu etc...

Après avoir réalisé un état des lieux, la semaine suivante le Syndicat intervient à l'aide d'engins lourds pour débayer le lit mineur de Cour et Buis à St Alban du Rhône. Des travaux ont été exécutés à Assieu et Clonas dans le cadre d'une procédure d'urgence suite à crue et ont dû être réalisés sans délais sous l'autorité de la Préfecture de l'Isère.

On peut dire que le début 2009 a été très chaud. Pour le reste de l'année une pluviométrie très faible a entraîné une baisse rapide des nappes, et nous avons été classés en sécheresse aggravée à partir d'août.

Les pollutions ont pris le dessus et sont toujours présentes, dues à une dilution très faible des effluents car le niveau des eaux est toujours très bas.

Cette année le Conseil Général de l'Isère a réaffirmé sa volonté de préserver les espaces naturels sensibles ;

la Varèze en fait partie puisqu'elle est déjà classée ZNIEFF 1 (Zone Naturelle Sensible d'un Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de niveau 1) nouvelle cartographie 2009. Tous les travaux concernant la Varèze doivent être exécutés hors période de fraie des poissons et batraciens et éviter de perturber la faune nicheuse. Avant tout chantier un repérage floristique et faunistique doit être exécuté.

Cette année des réparations de berge ont été réalisées à Vernioz, Assieu, Cheyssieu, Auberives, Clonas, Saint Clair du Rhône. Un nettoyage des berges a été réalisé par l'ONF (Office National des Forêts) sur la Varèze, le Suzon et le Saluant pour une période de 30 journées par les équipes Prodépar sous le contrôle du Syndicat.

Le Président,
Max RIBAUD



INSTALLATEUR CERTIFIÉ
N°124/01/55.1 Détection d'intrusion



Lauwrence DEFAY

- ALARME VOL
- VIDÉO SURVEILLANCE
- AUTOMATISME DE PORTAIL
- DÉTECTION INCENDIE
- CONTRÔLE D'ACCÈS
- TÉLÉSURVEILLANCE
- SONORISATION
- INTERPHONE

SAV 24H / 24

34 bis rue des Tuileries - 69009 LYON

☎ 04 72 53 76 40 Fax 04 72 53 76 45

E-mail : lawrence.defay@secprotection.fr

Auberge des Etangs

OUVERT TOUS LES JOURS

Propriétaire M^{me} CARIOU

38550 CHEYSSIEU

☎ 04 74 84 91 33

CAMPING - CARAVANING

PÊCHE
PÊCHE A LA MOÛCHE
TERRASSE
JEUX DE BOULES

SPÉCIALITÉS :
FRITURE
GRENOUILLES
ESCARGOTS

BUFFIN TP

CARRIÈRES & ENROBÉS

Terrassement - Réseaux - Goudronnage
Cours de tennis - Terrains sportifs - Granulats
Fabrication d'enrobés chauds et froids

RD 386 - Lieu-dit Murinand - 69420 AMPUIS

www.buffin-tp.fr

tél. 04 74 56 03 20

INTERCOMMUNALITE

S.I.E.R.V.B.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRICITE ROUSSILLON - VIENNE SUD - BEAUREPAIRE

Les travaux sur le R.D. 37 se sont terminés par la mise en place des nouveaux luminaires. La commune, avec le conseil du bureau d'étude mandaté par le syndicat SIERVB, a fait le choix d'installer des luminaires équipés de réducteur de puissance permettant de baisser progressivement l'éclairage afin de réduire la consommation d'électricité pendant la nuit tout en conservant un éclairage routier adéquat.

Les travaux de renforcement au carrefour de la route du Beson, montée verte et route d'Assieu devraient démarrer en début d'année.



Daniel PIZZINATO S.A.R.L.
Z.A. Grand Champs • 38121 CHONAS L'AMBALLAN
Tél./Fax 04 74 15 94 84

- Vérandas
- Charpente traditionnelle
- Auvent
- Pose Vélux
- Couverture (neuf et rénovation)



Stéphane Boucher
PAYSAGISTE

Créations
& Entretiens
Jardins / Espaces verts

« Les Dauphinières » 38138 LES CÔTES D'AREY
Tél. : 04 74 58 88 73 - Fax : 04 74 15 96 53



Philippe LAURENT
**Terrassement
et Travaux publics**

25, rue des Charmilles
38150 VERNIOZ

04 74 84 43 25
06 87 41 35 87

Les Glycines
Chambres et table d'hôtes



Chambres d'hôtes *Les Glycines*
211 route des Alpes - 38550 CHEYSSIEU
Tel. : 04 74 78 07 06 - email : contact@lesglycines38.com
<http://www.lesglycines38.com>



CENTRE SOCIAL OVIV DE LA VAREZE - SIVARES

Les élus du SIVARES qui représentent les 7 communes de la vallée, de Cour et Buis à Auberives sur Varèze, les représentants de la Communauté de communes du territoire de Beaurepaire (CCTB), la CAF de Vienne et la Fédération des centres sociaux de l'Isère soutiennent activement l'action du centre social OVIV. Sur 2009, de nouveaux budgets ont été validés afin de pérenniser la structure.

En 2008, un minibus de 9 places a été financé à 100 % par la CAF pour un montant de 35 000 euros.

En 2009, 2 ordinateurs ont été achetés pour un montant de 1500 euros (100 % subventionnés par la CAF) afin, avec de nouveaux outils, d'améliorer l'accueil de l'OVIV.

En 2010, un site internet sera créé pour permettre au centre de valoriser au mieux sa communication vers les familles, et de nouveaux matériels informatiques permettront de relancer l'action « Point Information Jeunesse » et atelier « Formation informatique ».

Pour tout renseignement, voir les nouveaux horaires d'accueil dans les pages « INFOS PRATIQUES ».

INTERCOMMUNALITE



L'OVIV CHANGE... L'OVIV BOUGE !



Nous sommes enfin prêts à être des créateurs.

L'OVIV était doté d'outils, mais comme vous avez pu le constater, il manquait une personne pour conduire et tailler la route. Je tiens, tout de suite, à remercier pour leur travail les salariés qui ont conservé sourire et implication, les bénévoles qui ont trouvé espoir et vigueur et les partenaires qui ont maintenu soutien et encouragement.

Maintenant, c'est fait : l'équipe est composée autour de Martine CARTERON, nouvelle directrice. Un nouvel organigramme s'est mis en place avec les salariés et de nombreux bénévoles qui composent cette association. Cindy MORLAC vient de rejoindre l'équipe pour prendre en charge l'animation des jeunes de 12 à 17 ans.

Nous désirons humblement, mais avec certitude, continuer à être un lieu où l'expression à l'autre existe, où la différence à l'autre n'apporte que richesse et grandeur et où nous permettons à chacun de développer son désir de partager.

L'ensemble de nos actions est l'expression de ces valeurs, une base simple mais ô combien efficace, respect entre nous, entraide, humanité, solidarité.

Et notre identité dans toute cela ? C'est d'abord et avant tout une identité géographique formée par notre vallée mais ouverte de partout pour accueillir et recevoir.

Une identité qui s'est construite avec les années et qui s'exprime dans le service rendu aux familles, aux jeunes, aux adultes, avec la volonté de proposer une structure sur laquelle vous puissiez compter et qui vous apporte quiétude et garantie de bonne vie et de bien être.

Ce service, nous le désirons à double sens, non pas comme une relation client, consommateur vers commerçant, vendeur, mais comme un partenariat où chacun reconnaît chacun, où chaque acte est équilibré dans ce qu'il donne et reçoit.

C'est autour de ces éléments que nous tentons de construire un outil de lien, que les habitants vont investir, que les collectivités vont apprécier et qui au final sera un arbre de la vallée.

DES PROJETS POUR 2010 :

L'année 2010 sera axée sur 3 grands thèmes que nous souhaitons mettre en avant :

ACTIONS JEUNES 12/17 ans :

▲ **accompagnement de projets jeunes** : Cindy, animatrice jeunes 12/17 ans, sera le moteur de projets culturels, humanitaires, sportifs portés par les jeunes du territoire.

▲ **organisation de séjours, camps, sorties, soirées** : un programme sera établi pour chaque période de vacances ainsi que sur les mercredis, élaboré avec les jeunes. L'été et l'hiver, des séjours seront mis en place.

▲ **aide aux devoirs et révision examens** : les mercredis et les vendredis soirs, les jeunes peuvent venir au Centre Social afin de faire leurs devoirs avec l'aide de l'animatrice. De plus, des séances de révision seront mises en place à la veille des examens (brevet des collèges, CAP, BEP, BAC...).

▲ **PIJ** : en partenariat avec la Communauté de Communes du Territoire de Beaurepaire et le Centre Social de l'Île du Battoir, l'animatrice va animer un Point Information Jeunesse : formations, orientation, santé, sexualité...

ACTIONS FAMILLES :

▲ **organisation de sorties familiales** : l'objectif est de permettre à des familles dont les moyens financiers sont limités de partir en famille sur des sorties d'une ou deux journées en été ou en hiver, mais aussi de permettre aux familles du territoire de se rencontrer, de se connaître et de partager des moments

agréables en lien avec les bénévoles et les professionnels du territoire.

▲ **groupe de soutien à la parentalité** : les objectifs sont de répondre aux questionnements des parents face à l'éducatif, d'accompagner les parents en difficulté éducative, de mettre en place des journées d'information et de formation sur différents thèmes (argent de poche, rôle des grands-parents...).

▲ **groupe parenthèse** : l'objectif est de créer une "bulle" où les nouveaux parents pourraient vivre une parenthèse agréable avec leur bébé, échanger sur le sommeil, l'alimentation, le portage...

RÉFLEXION SUR L'ACCUEIL :

▲ **formation des acteurs du centre social** : le centre social souhaite être dans une démarche de formation de l'ensemble des acteurs à la fonction accueil. L'objectif est de mieux prendre en considération nos usagers, nos habitants et nos partenaires.

▲ **créer un lien avec les habitants du territoire** : en appliquant ces principes de base : savoir être, être à l'écoute, confidentialité, information, communication, solidarité.



ASSOCIATION ESPOIR «ISERE CONTRE LE CANCER » ANTENNE DE ROUSSILLON



L'association demeure telle qu'elle a été créée il y a 30 ans, animée exclusivement par des bénévoles cherchant à maintenir au minimum les frais de fonctionnement. Depuis le 1^{er} janvier 2009, l'association a une nouvelle présidente : M^{me} Nicole AUDRAIN, qui succède à M^{me} Michèle FOISSOT.

Nos actions pour 2009 :

MARCHE DU 24 MAI à ANJOU

Malgré la forte chaleur (préférable toutefois à la pluie), nous avons accueilli 662 marcheurs de 3 à 85 ans, sur des parcours de 8, 16 et 24 km. Ces derniers étaient jalonnés de divers ravitaillements où, vue la chaleur, il y eut surtout une grande consommation d'eau fraîche. Très beau résultat pour cette journée avec une recette nette de 10 151,40 euros.

OPÉRATION BRIOCHES

Elle a eu lieu le 3 Octobre sur notre commune. Avec 23 bénévoles et 11 équipes, cette année encore, c'est une réussite pour notre village. 220 brioches ont été proposées à l'ensemble des foyers où les bénévoles ont reçu un accueil chaleureux. Nous avons pu remettre à l'association la somme de 1 404,36 euros. Pour info, la collecte nette de l'opération brioches, sur le canton, se monte à 33 939,41 euros.

Les fonds recueillis, lors de ces diverses manifestations, ont permis de concrétiser le projet en faveur des soins palliatifs de l'hôpital de Vienne, avec l'achat de 3 fauteuils roulants, 1 verticalisateur, des matelas thérapeutiques et curatifs, des chariots douche et du matériel pour la mise en place de salles d'accueil pour les familles.

Nous remercions les familles pour leurs dons lors d'événements familiaux, la municipalité de Cheyssieu, les bénévoles pour leur aide à l'opération brioches et nos sponsors (pavés publicitaires, lots) pour la marche.

Prévenir, dépister, soigner, accompagner, enseigner, comprendre et découvrir sont les objectifs de tous pour un but unique : vaincre la maladie et se battre pour la vie.

Date à retenir :

DIMANCHE 16 MAI 2010 À AUBERIVES SUR VAREZE
13^{ème} MARCHÉ ESPOIR

MAISON DU PAYS ROUSSILLONNAIS



OFFICE DE
TOURISME

Les services de votre Office de Tourisme

L'Office de Tourisme garde ses portes ouvertes toute l'année à la population. Si la haute saison est plus riche en animations, de nombreux services sont accessibles pour tous aussi en basse saison.

Des sorties pour pimenter ses week-ends

Le **calendrier mensuel des animations** fourmille de distractions : marchés, soirée spectacle, ciné-club, concert... Les randonnées accompagnées organisées par l'Office se poursuivent également tout l'hiver. Le calendrier est disponible dans les mairies, les commerces et sur internet. L'Office fournit également de nombreuses informations pour faire des escapades chez les voisins (Vienne, l'Isère, le Pilat, Lyon) ou plus loin !

Des virées en groupe

L'office de tourisme accueille les groupes pour **faire découvrir le Pays Roussillonnais** après avoir monté un programme à la carte avec le guide accompagnateur ; La formule la plus prisée est souvent la visite de deux sites le matin, un repas dans un bon restaurant puis un dernier site l'après-midi. Le groupe peut alors composer son programme entre la mosaïque de Clonas, l'église de St Prim, le château de Roussillon, le prieuré de Salaise ou le village d'Anjou et faire une dégustation de vin ou une visite d'exploitation tout en découvrant l'histoire du pays dans le car.

Des découvertes pour les enfants

Pour les groupes scolaires la découverte passe par des **ateliers pédagogiques** et ludiques qui permettent d'approfondir les notions de leur programme de façon pratique. 4 ateliers permettent d'explorer la notion du temps, des arts, la lecture des éléments historiques du paysage et l'architecture autour du château classé monument historique de Roussillon. Les enfants deviennent alors acteurs de leurs découvertes, l'histoire devient amusante et c'est une expérience marquante pour eux.

Un PAPI à la page !

Soucieux de vivre avec son temps et d'offrir un nouveau service au public, l'office de tourisme a ouvert un **Point d'Accès Public Internet**. Un ordinateur est mis à disposition pour accéder à la toile pour faire une recherche ou pour consulter son courrier électronique.. Un code d'accès personnel est remis à l'internaute pour lui permettre d'utiliser son temps de connexion comme il le souhaite, éventuellement en plusieurs fois. Le quart d'heure de connexion est à 2€ et la demi-heure à 3.50€. Le matériel mis à disposition est entièrement réservé à la navigation sur le net. Une connexion Wifi gratuite est également prévue pour ceux qui ont leur propre ordinateur portable. Il suffit donc de se rendre dans les locaux de l'office aux heures d'ouverture de l'accueil.

Horaires d'accueil d'hiver : ouvert du mercredi au dimanche

Mercredi : 10h-12h et 14h-18h ; Jeudi-vendredi : 14h-18h ;

Samedi 10h-12h et 14h-17h

Dimanche : 14h-17h

Nota : ouvert
tous les jours
de mai à mi-septembre
selon horaires.

Information :
Office de Tourisme
du Pays Roussillonnais
04 74 86 72 07
et

www.ot-pays-roussillonnais.fr



VIE LOCALE

CCAS

APRÈS-MIDI TOUT EN DOUCEUR

Cette année nous avons offert un goûter aux personnes de 70 ans et plus.

25 ballotins ont été distribués aux personnes de plus de 75 ans non présentes cet après-midi du 29 novembre.

La doyenne du village était présente avec ses 93 printemps et, nous la remercions.



Nous avons suspendu la formule "repas" vu le peu de succès rencontré les années précédentes.

RAPPEL : pour tout dossier APA (Aide aux Personnes Agées) ou Télé Alarme vous devez contacter la mairie au 04 74 84 92 07 ou Gisèle Jankov au 04 74 84 91 25.

Nous avons une convention passée avec "l'ADPAH aide à domicile aux personnes âgées et handicapées" ; nous notons que le nombre d'heures effectuées auprès des personnes âgées augmente chaque année :



Année	Heures effectuées	Personnes aidées
2005	888	10
2006	1122	10
2007	1324	15
2008	1569	16
2009	1445 AU 30/09	15

L'équipe du CCAS vous présente ses meilleurs vœux pour 2010.

PATRIMOINE : CHEYSSIEU A TRAVERS LE TEMPS

L'histoire se répète

Mesures sanitaires :

Alors que l'on nous parle aujourd'hui de mesures sanitaires à prendre contre le virus de la grippe H1N1, en 1884 la Commune de Cheyssieu a dû prendre un arrêté contre la propagation du choléra.

Arrêté du 9 juillet 1884 :

Vu l'art 97 de la loi du 5 avril 1884, vu la lettre de M. le Préfet de l'Isère en date du 3 juillet 1884 concernant les mesures à prendre contre le choléra

Art.1 : Les habitants de la commune de Cheyssieu sont tenus d'enlever les fumiers et les immondices qui se trouvent dans les bas-cours ou sous les hangars et de les transporter sur les terres.

Art.2 : Les édifices publics particulièrement les maisons d'école sont tenus dans un état de propreté absolue.

Art.3 : Le Maire recommande particulièrement l'abstention des fruits verts et en interdit la vente.

Art.4 : Les contrevenants au présent arrêté seront punis conformément aux lois et règlements en vigueur.

Art.5 : M. le Maire et le garde champêtre de la commune de Cheyssieu sont chargés chacun, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Lutte contre l'alcoolisme :

Session du conseil municipal en date de mai 1907 :

Vu la loi du 23 janvier 1873 sur l'ivresse publique et la fréquentation des débits de boissons et l'art.9 de la loi du 17 juillet 1880, sur la création ou ouverture de nouveaux débits de boissons,

Vu la décision du comité consultatif d'hygiène publique de France,

Vu les instructions ministérielles du 16 mars 1907 relatives à l'application des ces deux lois,

Considérant qu'il est un devoir pour l'administration municipale de prendre les mesures nécessaires pour enrayer les progrès croissants de l'alcoolisme si nuisible à la santé publique,

Considérant que par leur situation, les débits de boissons ouverts dans la commune ne peuvent pas porter atteinte à la morale,

Considérant que pour enrayer d'une manière efficace l'abus croissant des alcools dont l'usage est préjudiciable à la santé, surtout pour les jeunes gens, espoirs de la Patrie, il n'y a pas d'autres moyens que l'application entière et sévère des lois et règlements déjà existants.

A l'unanimité les membres présents autorisent le maire à prendre toutes les mesures légales, utiles à l'application de la loi du 23 janvier 1873 sur l'ivresse manifeste et la fréquentation des débits de boissons et à celle de l'art.9 du 17 juillet 1880 sur la création des débits de boissons, à inviter le garde champêtre à redoubler de vigilance au sujet de la fréquentation et de la fermeture des cafés, cabarets, restaurants et hôtels et au besoin à prendre tous arrêtés nécessaires pour arriver à ces fins.

Arrêté du 15 juin 1907

Vu la loi du 5 avril 1884, Vu la circulaire de M. le Préfet en date du 28 mars 1907, Vu la délibération du conseil municipal,

Arrêtons,
Art.1 : Il est défendu, sous préjudice des droits acquis, d'ouvrir un débit de boissons, hôtel ou restaurant à moins de 100 mètres de distance des édifices consacrés au culte, du cimetière, des écoles primaires.

Art.2 : Il est défendu à tout débitant de servir à boire à toute personne reconnue en état d'ivresse manifeste et à tout mineur de moins de 16 ans, lors même qu'il serait accompagné de ses parents ou tuteur.

Art.3 : Notre garde champêtre et les gendarmes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Limitation de vitesse :

Arrêté de la loi du 5 avril 1884 Art 1922 du code de la route

Art.1 : Dans l'agglomération de la commune, les véhicules à traction mécanique ne devront pas, sur la route départementale 37 dépasser les vitesses suivantes :

- Poids lourds : véhicules dont le poids en charge est supérieur à 3000 kg : 30 km/h,
- Véhicules légers dont le poids en charge est inférieur à 3000 kg : 40 km/h.

Art.2 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

Cheyssieu, le 15 décembre 1937.

VIE SCOLAIRE

L'ÉCOLE

Depuis la rentrée de septembre, nous suivons de semaine en semaine l'évolution de la construction de la classe supplémentaire. La cour a été un peu réduite en raison des travaux mais enfants comme adultes, nous nous y sommes adaptés.

Christine Rivellini qui n'a pu reprendre son emploi d'ATSEM et d'encadrement des enfants pendant la pause de midi, est remplacée par Stéphanie Mollard (contrat CAE réalisé par M. le Maire).

L'aide personnalisée pour les enfants en difficulté semble avoir trouvé son rythme de croisière après un début un peu mouvementé. En effet, son déplacement de la fin de journée au début de la matinée avait entraîné quelques perturbations que nous n'avions pas anticipées. Mais grâce à la Garderie des Lutins ces problèmes ont été résolus.

Concernant la grippe, de nombreux élèves ont été absents la première semaine du mois de décembre. Nous avons compté jusqu'à 23 élèves absents le même jour. Mais il était très difficile de savoir si ces absences étaient dues à la grippe A ou bien à une autre maladie. Depuis, nous avons une à deux absences par classe ce qui n'est pas inhabituel à cette période de l'année.

C. GIL

LE NUMÉRIQUE À L'ÉCOLE DE CHEYSSIEU

Grâce au plan de relance du gouvernement, la commune de Cheyssieu a pu bénéficier de subventions pour l'équipement informatique de l'école. Le montant de ces subventions s'élève à 1 000 € pour l'achat de logiciels et de 9000 € pour l'achat de matériel. La commune, en accord avec l'équipe éducative, a fait l'acquisition de :

- 1 tableau blanc numérique interactif avec vidéo projecteur
- 1 PC portable pour les enseignants
- 12 PC mini-portables pour les élèves
- 1 imprimante laser couleur
- 1 scanner
- 1 appareil photo numérique



Les ordinateurs seront rangés dans un chariot ambulant et pourront être déplacés dans toutes les classes, pour éviter les déplacements et permettre une meilleure et plus fréquente utilisation de ce matériel. Ces ordinateurs seront reliés au chariot par un réseau sans fil Wi-Fi.

La livraison du matériel a eu lieu au mois de décembre, le tableau interactif est installé dans la

nouvelle classe. La formation des enseignants a débuté. Les élèves pourront bénéficier de ces nouveaux investissements début 2010.

SOU DES ÉCOLES

Composition du bureau

Présidente :	Sonia Grenouiller
Adjoint	Christian Moreno
Secrétaire	Laetitia Michon
Adjointe	Sonia Simoes
Trésorière	Sophie Genin
Adjointe	Nathalie Besseas

Cette nouvelle année scolaire débute plutôt bien.

Merci aux nouveaux parents d'avoir rejoint le groupe des bénévoles du sou des écoles. Cela nous a déjà permis d'organiser une bourse aux vêtements, une matinée tartiflette et nos projets sont nombreux pour cette année scolaire 2009-2010.

Rappelons que l'an dernier, les enfants ont pu s'initier au cirque, avec un spectacle pour clore leurs séances. Ils ont également profité d'une balade en péniche, et d'un spectacle de Noël.

Le sou des écoles compte bien organiser, cette année encore, le carnaval, le loto, le vide grenier et la kermesse de fin d'année.

Nous vous rappelons que le sou des écoles, est une association de bénévoles, sans cesse à la recherche de nouveaux parents, n'oubliez pas : le sou a besoin de vous pour exister.



Jacques Pioulat Maître d'oeuvre réalisation ☎ 04.74.84.96.97 - 06.50.53.72.88		
		Organisation et Suivi de travaux 93, rue des jardins, 38550 Cheyssieu jacpioulat@hotmail.fr

VIE SCOLAIRE

LA GARDERIE DES LUTINS

Cette association, présente depuis plusieurs années sur la commune, assure l'accueil périscolaire des enfants scolarisés en maternelle et en primaire à l'école de CHEYSSIEU.

Pour l'année scolaire 2009-2010, les horaires, l'organisation et les tarifs ont été modifiés afin de s'adapter au nouveau fonctionnement de l'école.

Les horaires : Dorénavant, Annie ACOSTA, l'employée de l'association, accueille les enfants les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7H15 à 8H30 et de 16H40 à 18H10.

Organisation et tarifs : Pour satisfaire aux besoins des familles, la garde se décompte désormais en 1/4 d'heure.

- Pour les gardes régulières :

- cotisation pour l'année de
 - 20 € pour un enfant
 - 30 € pour 2 enfants et plus
- prix du 1/4 d'heure: 0,50 €
vendu par fiche de 30 ou 60 1/4 d'heures

- Pour les gardes occasionnelles :

- pas de cotisation
- prix du 1/4 d'heure : 0,70 € vendu par tickets

La vente des tickets et des fiches reste toujours assurée par les membres du bureau le lundi matin dans le hall de la maternelle.

La rentrée a donc été chargée pour les membres du bureau qui ont dû faire face à cette nouvelle organisation avec toujours pour but de permettre le meilleur accueil pour les enfants.

Le bureau reste inchangé et se compose de la façon suivante :

-Yannick SONNIER	Président	(04.74.79.08.78)
-Nathalie CHAUSSINAND	Vice présid.	(04.74.79.91.01)
-Sophie MEDOLAGO	Trésorière	(06.21.78.92.42)
-Béatrice LAURENT	Trésorière adj.	(04.74.79.14.41)
-Véronique MEILLON	Secrétaire	(04.74.79.14.25)
-Sophie GENIN	Secrétaire adj	(04.74.79.93.04)

RESTAURANT SCOLAIRE "LA GRIGNOTE"

Cette année, les enfants de l'école ont participé au repas de NOËL préparé par Nadine REY. Vu le nombre de convives, deux services ont été organisés.

Au menu :

- Rillettes de saumon.
- Sauté de chevreuil.
- Farandole de légumes.
- Bûche pâtissière ou glacée.



La vente des tickets se fait toujours le lundi matin et le premier jour de la rentrée scolaire dans le hall de l'école maternelle.

TARIFS :

- 29 euros le carnet de 10 tickets.
- 3,60 euros l'unité.
- Tarif adulte : 3,60 euros.

Le personnel :

- à la cuisine : Nadine Rey.
- surveillance : Annie Acosta
Stéphanie Mollard.
Noémie Blanchet.

Le bureau :

- Président : Auguste Desrivieres.
- Secrétaire : Annie Thabaret.
- Trésorière : Fabienne Martinez.
- Trésorière adjointe : Emmanuelle Rozelier.

F.C.P.E.

Composition du bureau pour l'année 2009/2010. Cette année, le bureau reste inchangé et se compose de la même façon :

- Présidente : M^{me} Laetitia Michon
- Secrétaire : M^{me} Lilah Braïk
- Trésorière : M^{me} Emmanuelle Rozelier

Le rôle de la FCPE est d'agir lorsque des difficultés se posent autour de l'école (problèmes de remplacements d'instituteurs, fermeture de classe), à créer un lien entre les parents, à intervenir sur tout ce qui concerne la vie de l'école et l'intérêt de l'enfant.

Tout le bureau est à votre disposition pour toutes les questions que vous souhaiteriez lui poser.

PROJET CIRQUE

Il concerne tous les élèves de l'école. Chaque classe bénéficie de dix séances avec un intervenant du cirque PATOCHE. Ce projet est financé grâce à plusieurs dotations (Conseil Général, Inspection académique, Mairie de Cheyssieu).

Pourquoi initier les enfants aux arts du cirque ?

Le cirque est avant tout une activité ludique qui plaît aux enfants mais c'est aussi la fête, l'émotion, le spectacle sur la piste. Il permet de développer chez l'enfant ses capacités corporelles, motrices, artistiques et d'expression.

Les enfants apprennent à gérer leur stress

et réalisent de véritables prouesses dans les numéros de jonglage, d'équilibre et d'acrobatie.

Au cours des dix séances à l'école, ils apprennent à maîtriser les techniques des assiettes chinoises, pratiquent des activités acrobatiques variées (acrobaties au sol, pyramides, portés). Ils manipulent et jonglent avec divers objets : foulards, massues, anneaux, diabolos, balles, bâtons du diable.

En fin de stage, tous les numéros mis au point avec les enfants seront présentés lors d'un spectacle de clôture sous le chapiteau du cirque PATOCHE à Salaise-sur-Sanne.

VIE ASSOCIATIVE

LES VOISINS ANIMATIONS CHEYSSIEU

Créée il y a quelques années, cette association a pour but de maintenir quelques fêtes locales dans le village. Pour cela, nous sommes à l'écoute de tous.

Chaque année, nous essayons de compléter notre équipement par l'acquisition de matériels pouvant servir à toutes les associations de la commune.

MANIFESTATIONS 2009

Le 25 et 26 avril : après les précédents succès, la troupe de théâtre amateur « Trou de mémoire » s'est remise au travail et a présenté une nouvelle pièce « Un dîner bien tranquille » à la salle d'animation de Cheyssieu. Un grand succès encore cette année, la salle était pleine et le rire au rendez-vous de ces deux représentations.



Le 4 juillet : traditionnelle fête de l'été qui avait pour thème cette année « Les métiers ». Après un délicieux poulet aux citrons confits confectionné sur place, le spectacle a emmené le public venu nombreux découvrir toute une palette de métiers à travers diverses danses, scènes mimées, sketches, le tout orchestré par le directeur du pôle d'emploi et deux clients assez difficiles à contenter. Soirée très réussie !

Rappelons que tous les comédiens, accessoiristes, techniciens du son et de la lumière, décorateurs, couturières sont des personnes bénévoles de Cheyssieu.



Les répétitions ont lieu en mai et juin et les fous rires sont garantis tout au long de cette préparation. N'hésitez pas à nous rejoindre pour l'édition 2010.

Le 8 décembre : comme tous les 2 ans, en alternance avec le Téléthon, nous proposons une animation pour la soirée du 8 décembre sur la place de l'église. Au programme : huîtres, foie gras, desserts de fête, buvette et bien sûr promenade des enfants avec les lampions pour accompagner le Père Noël.

ACHAT DE MATERIEL

Nous avons fait l'acquisition de 2 grandes poêles à paëlla avec leurs brûleurs.

RENOUVELLEMENT DU BUREAU

présidente : Véronique GRENOUILLER
trésorière : Jocelyne RICHARD
secrétaire : Suzanne NOVAT
membres actifs : Paul CELARD,
Daniel TRAVEL, Roger GRENOUILLER,
Gilbert GRENOUILLER, Georges NOVAT
représentants mairie : Auguste DESRIVIERES, Annie TABARET.

PROJETS 2010

27 Février : animation autour du carnaval
24 et 25 avril : théâtre
10 juillet : fête de l'été
24 septembre : assemblée générale
4 décembre : téléthon

LA MAISON des COMPAGNONS

le seul constructeur Rhône-Alpes certifié NF-HQE

Plateau de Louze - RN 7
38150 ROUSSILLON

Tél. 04 74 86 23 52

www.maison-des-compagnons.com

e-mail : contact@maisondescompagnons.com

Votre assurance qualité depuis 1985

GYMNASTIQUE VOLONTAIRE D'AUBERIVES / CHEYSSIEU

Bilan positif pour la saison 2008/2009.

En juin, lors de notre assemblée générale, nous avons félicité nos 3 octogénaires très assidues à la gym douce.

A la rentrée, nous avons mis en place un cours de STEP le samedi matin. Les cours devaient avoir lieu en alternance entre Auberives et Cheyssieu, mais "victimes" de notre succès, la salle de Cheyssieu s'est vite avérée trop exiguë, donc c'est à Auberives tous les samedis matins.

Nous voulions élargir nos tranches d'âge : pari réussi car les participantes ont de 14 à 53 ans.

Effet inattendu et bienvenu : beaucoup viennent le mercredi en gym tonique

LES COURS

Lundi	10h30 à 11h30	Cheyssieu
	gym douce	
Lundi	18h30 à 19h30	Auberives
	gym douce	
Mercredi	19h15 à 20h15	Auberives
	gym douce	
Samedi	9h30 à 10h30	Auberives
	step	

Cotisation annuelle : 87 €
pour les 4 cours



BUREAU

Présidente : Nicole Gaillard
Présidente adjointe : Annie Doyette
Trésorière : Myriam Triquenau
Trésorier adjoint : Guy Brenier
Secrétaire : Marie Renée
Secrétaire adjointe : Brigitte Brenet

VIE ASSOCIATIVE

ACCA CHEYSSIEU

Notre société de chasse compte 52 sociétaires demeurant à Cheyssieu, plus 10 extérieurs comme l'autorisent nos statuts. Cette année 2009, nous avons accueilli une jeune fille première femme chasseur à Cheyssieu.

Nous avons un budget correct qui nous permet des lâchers de gibier reproducteur en faisans et perdrix. Cette année nous avons détruit un certain nombre de nuisibles renards, fouines et autres corbeaux et pies qui se trouvent en surnombre. Nous avons sur notre commune du sanglier, chevreuil que nous sommes obligés de réguler pour éviter des dégâts aux cultures.

Cette année 2010, nous allons organiser une "matinée boudin" le 28 février 2010 - le 16 mai un "safari-truite" et le 26 et 27 juin un "ball-trap".

Nous tenons à remercier la municipalité pour sa subvention ainsi que la mise à disposition du local des anciens vestiaires foot, local que nous aménageons pour nos activités.

Nous demandons à tous nos sociétaires d'être courtois pendant la période de chasse avec toutes les personnes que nous croisons lors de notre activité de chasse et

d'essayer de faire connaître ce qu'est la chasse qui est un loisir et un sport comme un autre. Les chasseurs protègent l'environnement, la faune et la flore.

Le conseil d'administration de l'A.C.C.A. est constitué de 9 membres :

- Président
- Vice Président
- Trésorier
- Trésorier Adjoint
- Secrétaire
- Secrétaire Adjoint
- Membres

GAILLARD Olivier
CLAUZIER Alain
DANIS Gérard
SINTES Stéphane
DEMEURE Gérard
PIZZINATO Daniel
CLAUZIER Boris,
DI PALMA Hervé, DUPUIS Mickaël

Le conseil d'administration, ainsi que tous les sociétaires souhaitent à tous les habitants de Cheyssieu "UNE BONNE SANTE et UNE BONNE ANNEE 2010".



PÊCHE À LA LIGNE

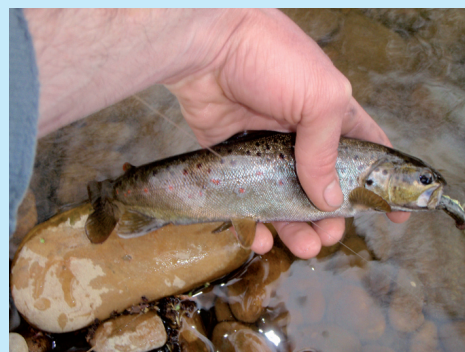
Comme 2008, nous avons continué nos efforts de repeuplement en truitelles ; lors de cette année 2009, nous avons déversé 30 000 alevins pré estivaux (poissons de 6 à 8 cm).

Pour satisfaire tous les pêcheurs dès l'ouverture nous avons procédé à 2 lâchers de truites surdensitaires (poissons issus de pisciculture) pour un total de 300 kg .

Cette année 2009 fut marquée par une pluviométrie très faible. Nous voudrions sensibiliser tout le monde sur la gestion de l'eau, et il faut être conscient qu'en période estivale il faut essayer d'économiser celle-ci.

L'AAPPMA tient à remercier ses pêcheurs adhérents et nous vous souhaitons une bonne année de pêche 2010.

M. KALAFATIS Sébastien



GABILLON MICHEL
TRAVAUX PUBLICS

Tél 04 74 54 30 75

Fax 04 74 54 30 58

VRD

Terrassement

Assainissement

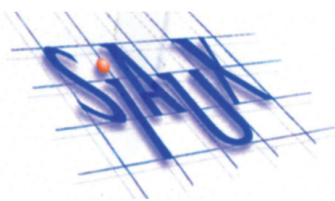
Aménagements cours

Goudronnage

Entretien voirie

Enrobé

38260 Pommier de Beaurepaire Email : gabillon@wanadoo.fr



Carrelage
Faïence
Marbre
Chape
Moquette
Plastique

1167, allée des Mûriers

38121 CHONAS L'AMBALLAN

Tél. 04 74 58 87 58 - Fax 04 74 58 89 23

E-mail : siaux@wanadoo.fr

VIE ASSOCIATIVE

AMICALE SPORTIVE DE CHEYSSIEU

La saison 2008 a été une saison importante pour le club de l'ASC.

La saison 2008-2009 s'est terminée sur des résultats d'ensemble plus que convenables notamment dans les catégories benjamins et féminines.

En effet les benjamins ont fini champions et invaincus de leur poule en promotion d'excellence et les féminines remportent la coupe de l'amitié.

Dans la catégorie seniors, l'équipe fanion a fini dans la première partie du classement. Les résultats du début de saison 2009-2010 sont encourageants pour la suite du championnat puisque l'équipe occupe actuellement la quatrième place à quatre points d'une possible accession en deuxième série.

La saison 2009-2010 sera une saison importante pour l'association car l'ASC sera en entente avec le club de St ROMAIN LA SANNE dans les catégories anciennement débutants, poussins, benjamins nouvellement renommées U7, U9, U11 et U13. Cette entente nous a permis de pouvoir créer deux équipes dans chaque catégorie. L'effectif dans ces catégories est de 70 jeunes pour cette saison.

Cette année avec l'accord et le financement de la mairie de CHEYSSIEU, les seniors ont souhaité refaire la pelouse du petit terrain pour pouvoir l'utiliser pour les matchs des jeunes et donc soulager le terrain d'honneur.

En effet cela faisait plusieurs années qu'il n'était plus utilisé suite à de nombreuses dégradations (quad et bouteilles cassées...)

Faute de temps, ils n'engazonneront le terrain qu'au printemps. De plus, le bureau tient à remercier M. DUTOUR pour le labourage du terrain, la société SAS GENEVRAY qui nous offre les graines et nous prête les machines pour la réfection du terrain et tous les bénévoles ayant participé aux travaux.

Pour tous renseignements concernant le club (prise de licence, horaire entraînement...) contacter LAGROST Wilfrid au 06.99.43.16.04 ou GRENOUILLER Mickaël au 06.10.10.33.87

Remerciements :

Le bureau de l'AS CHEYSSIEU tient à remercier :

- Tous les parents des jeunes pour l'aide qu'ils nous apportent lors des manifestations et pour le suivi des joueurs.
- Tous les entraîneurs pour l'encadrement des équipes.
- La municipalité de CHEYSSIEU pour son soutien.
- La municipalité d'AUBERIVES pour le prêt de la salle municipale pour les entraînements hivernaux.

Composition du bureau :

Président	LAGROST Wilfrid
Secrétaire	BRUCHON Benoît
Correspondant	DI PALMA Rudy
Trésorier	GRENOUILLER Mickaël
Membres actifs	BOUDRA Samy, MAZET Léonor, SANCHEZ Yannick, DUTOUR Arnaud



Equipe Sénior



Equipe U13

Patrick GROLEAT
Plâtrerie-Peinture-Décoration
Artisan

Le Clos des Cèdres 2
191 rue Pierre Pinet
69560 STE COLOMBE

04.74.53.02.69
06.23.68.49.69
patrick.groleat@neuf.fr

VIE ASSOCIATIVE

MEMBRES ASSOCIES SUPPORTERS DE L'ASSE

Grosse déception de notre équipe qui a de justesse évité la descente en ligue 2. On espère pour la suite un meilleur classement car les joueurs sont de qualité.

Notre 4^{ème} loto, a connu un beau succès.

Nous avons dignement fêté nos 10 ans d'existence, autour d'une excellente choucroute servie par la " Poêlée Géante " avec en dessert la reconstitution du stage Geoffroy Guichard en gâteau par Pascal PERRAT.



Le 23 mai 2009 le déplacement nous a conduit à AUXERRE, où l'accueil des supporters fut très sympathique, ils ont partagé notre repas, ce fut encore une fois des plus convivial. Le 7 Novembre, nous nous sommes rendus cette fois à NANCY, la saison ne se prêtant pas à un repas en extérieur, c'est dans un très bon restaurant que nous avons déjeuné, puis visité sous la pluie cette jolie ville. La victoire de notre équipe venait parachever ce merveilleux week-end.

Lors de l'assemblée générale du 28 juin, Lilian DE POOTER a fait son entrée dans le bureau :

Président	Roger TARDY
Trésorier	Laurent CHASSAGNE
Secrétaire	Véronique GAUVENT
Membres	C. NOVAT, J.C. CHAZOT, J. PINTOR, R. MALFAIT, M. BRIAT et L. De POOTER

Manifestations à venir

- Loto 14 février 2010
à Saint Alban du Rhône
- A.G. + repas dimanche 27 juin 2010
- Moules frites le 11 novembre 2010

CLUB LA JOIE DE VIVRE

Le bureau est inchangé :

Président	Marcel Genin
Vice-président	Luc Gilibert
Trésorière	Michelle Robin
Trésorière adjointe	Odette Bonneton
Secrétaire	Roger Goubet
Secrétaire adjoint	Serge Martel
Membres du bureau	Suzanne Rostaing Josette Soussan, Georges Salamand

Nous attendons de nouveaux adhérents,
ils seront les bienvenus



MENUISERIE DE BATIMENT

AGENCEMENTS DE CUISINES ET D'INTÉRIEUR

Maurice Richard



CHEYSSIEU

☎ 04 74 84 97 49

TOURNAGE SUR BOIS

Création Paysagère - Elagage - Abattage
Entretien de vos espaces verts

Del Pino  Colin

Del-Pino : 06 32 71 64 73 - Colin : 06 24 90 12 42
70 route de St-Alban - 38150 La Chapelle de Surieu
Fax 04 74 59 15 27



siret 481 884 369 00010

VIE ASSOCIATIVE

AMICALE BOULES

Une année pleine d'animation et de rendez vous bouliste

L'ABAC née de la fusion des sociétés boulistes de Cheyssieu et d'Assieu a passé une deuxième année de fonctionnement harmonieuse et constructive.

Avec les nouveaux venus de la commune (G. Demeure, S. Martel) et les nouveaux licenciés au nombre de huit l'ABAC compte près de 70 sociétaires.

L'ambiance régnant au cœur de l'association attire de nouveaux adeptes pouvant pratiquer leur loisir favori soit en amicale (le jeudi) soit en compétition.

Les challenges de la Municipalité et Séverin Gandin et Louis Rivellini ont eu un succès important.

Les différents concours sociétaires ont attiré à chaque fois entre 60 et 70 participants

Bernard Grenouiller est le vainqueur de ces manifestations grâce à sa régularité.

La soirée dansante organisée à Assieu a été un grand moment de convivialité.

L'Abac a organisé également les qualificatifs doubles et l'organisation a été sans faille.

Un petit regret malgré tout : l'absence de joueur en troisième division pour l'année à venir.



Les entraînements reprendront dès avril sur les terrains de Cheyssieu et d'Assieu et, en attendant nos boulistes s'entraîneront sur le boulodrome de Saint Clair du Rhône

L'Abac accueille toutes les personnes désirant pratiquer le sport boules.

Il suffit de s'adresser à un de ses membres.

Président	Jacques Mauras
Vice président	Alain Rey
Trésorier	Bernard Luce
Trésorier adjoint	Christophe Devidal
Secrétaire	Norbert Goubet
Secrétaire adjoint	Christian Gilibert

TENNIS CLUB DE LA VAREZE

Le bureau :

Présidente	Corinne DECLIPPELEIR	
Vice-Président	Richard MARTINEZ	
Trésorière	Isabelle BEAL	06 77 47 77 95
Secrétaire	Daniel BRIARD	04 74 79 92 73
Secrétaire adjoint	Philippe BEAL	

Le court de tennis de la commune a attiré cette année de nouveaux adhérents. Nous vous rappelons que seules les cotisations permettent le financement des cours de tennis de nos enfants des classes de CE et CM par un professeur Brevet d'Etat.

C'est au mois de juin, que le club organise son tournoi de double (un enfant/un adulte). Il est ouvert à tous et permet de passer une agréable journée sportive...

Fin septembre, les équipes de Cheyssieu et Auberives se rencontrent. Au final de 4 simples et un double, l'équipe gagnante remporte la coupe. Un apéritif clôture cette demi journée riche de traditions.

Nous vous attendons nombreux pour le prochain tournoi 2010 !

COTISATION UNIQUE PAR FAMILLE : 40 €



RÉNOV FAÇADE
Le spécialiste de la façade

**ISOLATION PAR L'EXTÉRIEUR
RAVALEMENT - PEINTURE
DÉMOUSSAGE TOITURE**

**Route des Meulles - 38550 CHEYSSIEU
Tél. 04 74 84 77 77 - Port. 06 15 22 30 94**

VIE PAROISSIALE

Année 2008-2009

La paroisse St Pierre en Pays Roussillonnais, fondée le 28 septembre 2003 regroupe les anciennes paroisses de : Auberives sur Varèze, Chanas, Cheyssieu, Clonas sur Varèze, Le Péage de Roussillon - Roussillon St Jacques, Roussillon Les Cités, Saint Alban du Rhône, Saint Maurice l'Exil, Salaise sur Sanne.

Depuis le 1^{er} Septembre 2006, le père Jean Claude LEFEBVRE est le nouveau prêtre de l'ensemble des 10 clochers.

Les pères BRUNEL, RICHARD et TSIGBE poursuivent leur collaboration sur la paroisse. Henri de MENOU est un jeune séminariste qui est attaché à la paroisse avec une mission en direction des jeunes.

Pour toute demande :

MAISON PAROISSIALE,

4, rue Bayard

38550 LE PÉAGE DE ROUSSILLON

tél : 04 74 86 29 57

courriel : maison.paroissiale@pspepr.fr

site internet : <http://pspepr.fr>

Permanences :

Du mardi et vendredi : 9h à 11h - 16h-18h

lundi et samedi : 9h à 11h

En dehors de ces horaires, un répondeur est à votre disposition.

Une feuille de liaison (verte) est diffusée environ tous les deux mois : elle permet la communication entre les clochers de la Grande Paroisse (horaires de messes..., nouvelles des services et des mouvements...) et également les horaires des messes de la Paroisse Notre Dame des Sources en Sanne Dolon.

Les messes dans les 4 clochers Nord : les dimanches à 10 h 30 :

1^{er} dimanche du mois : Auberives sur Varèze

2nd dimanche : Clonas sur Varèze

3rd dimanche : Cheyssieu

4th dimanche : Saint Alban de Varèze

Les messes sont préparées par des équipes.

Toute personne intéressée est invitée à rejoindre l'équipe pour les préparations.

Les enfants de chœur contribuent au service de l'office. Tout enfant peut demander à faire partie de l'équipe des enfants de chœur, il suffit de se faire connaître avant la messe. Une place particulière est donnée aux enfants, au cours des messes le dimanche et Noël.

Pour les intentions de messes ou autre renseignement :

S'adresser à Huguette Genin Tél : 04 74 84 91 62

ou Françoise Barbier Tél : 04 74 84 93 68

Demande de baptêmes ou de mariage :

De préférence par courrier ou en téléphonant à la maison paroissiale.

♦ POUR LES BAPTEMES

Faire la demande au moins 3 mois à l'avance.

La responsable administrative est Mme Thérèse BAILLY qui tient une permanence à la Maison Paroissiale les mardis de 10h à 12h. Parallèlement informer Nicole GAILLARD de cette demande 04 74 84 96 54.

♦ POUR LES MARIAGES

Faire la demande le plus tôt possible (de 6 à 12 mois à l'avance) car il y a peu de prêtres sur la grande paroisse. Renseignez-vous sur les dates disponibles avant de vous engager par ailleurs. Il vous sera demandé de participer à une journée de préparation au mariage.

La responsable administrative est Mme Marie

Elisabeth VALETTE qui tient permanence les vendredis de 15h à 18h à la Maison Paroissiale.

Parallèlement informer Huguette GENIN de cette demande : 04 74 84 91 62.

Pour les funérailles :

Les Pompes Funèbres prennent contact avec la maison paroissiale pour organiser la célébration (horaires possibles - célébrant...)

Relais de Proximité :

Nicole Gaillard Tél : 04 74 57 96 54,

Huguette Genin Tél: 04 74 84 91 62,

Suzette Arthaud Tél : 04 74 84 90 40.

Pour la catéchèse des enfants

S'inscrire au catéchisme à la Maison paroissiale, resp. catéchèse : Isabelle MAURIN.

Il est possible de s'inscrire même en cours d'année.

Au village, des parents volontaires animent les groupes à la salle de catéchisme à la Mairie :

Sophie CASTRO anime le groupe CE2

Christelle JURY anime le groupe de CM2

Pour les CE1 de la grande paroisse, un groupe animé par Pascale GUIHARD à la Maison Paroissiale le samedi matin.

Pour l'aumônerie des collèges,

à partir de la 6^e : s'adresser à Marie Jo CORTES : 04 26 57 03 25.

La vie paroissiale de notre clocher est riche de ce que nous voulons partager à l'occasion de nos rencontres à l'Eglise que nous avons plaisir à organiser ensemble.

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux arrivants de la communauté paroissiale. N'hésitez pas à vous faire connaître lors d'une messe.

ILLUMINATIONS

Cette année encore, les illuminations ont été installées dans toute la commune avec l'aide de bénévoles.

Un grand merci à tous et en particulier à M. Georges Celard, Conducteur de la nacelle de l'entreprise Citéos.



La mise en lumière s'est faite pour la traditionnelle fête du 8 décembre, jour où le LAC convie les habitants pour déguster huîtres, foie gras, partager un vin chaud et permet aux enfants de rencontrer le père Noël.



E LECTRICITÉ
C ROZE
M ICHEL

BÂTIMENT INDUSTRIE

11, rue Bourbourey
38550 CLONAS SUR VAREZE

Tél/fax 04 74 79 95 65
Port. 06 15 90 93 10

RÉGLEMENTATION

INFO IMPORTANTE DE LA PRÉFECTURE EXTRAIT DE L'ARRETE PREFECTORAL n° 2008-11470 portant réglementation du BRÛLAGE DES DÉCHETS

Par dérogation à l'article 84-1, le brûlage du bois provenant des **débroussaillages, tailles de haies ou d'arbres**, est autorisé uniquement pour les particuliers dans les communes inférieures à 2000 habitants.

Cette dérogation s'applique sous réserve de respecter les conditions suivantes :

- les déchets de bois devront être suffisamment secs pour brûler facilement.
- le brûlage des déchets végétaux à forte teneur en eau est interdit (gazon interdit et déchets verts)
- l'adjonction de tous produits pour activer la combustion est interdite.
- le **brûlage est interdit** pendant les périodes du :
 - **15 février au 30 avril**
 - **15 juillet au 30 sept.**
- le brûlage ne peut s'effectuer qu'après le lever du jour et l'extinction totale du feu doit avoir lieu avant 20 h.
- il est interdit les jours de vent (supérieur à 30 km/H)
- **il doit être surveillé en permanence par une personne qui demeure responsable de dommages matériels ou corporels éventuellement occasionnés au tiers.**
- le brûlage ne doit occasionner aucune gêne pour le voisinage et les usagers de la route.
- il convient de respecter des distances minimales :
 - 25 m des voies de circulation,
 - 10 m des lignes électriques,
 - 200 m d'une forêt.

Cet arrêté préfectoral ne vise pas les activités agricoles ou forestières.

PUITS DE FORAGE

Le décret du 2 Juillet 2008 fixe l'obligation pour chaque particulier qui souhaite réaliser un ouvrage de prélèvement d'eau souterraine, de la déclarer en mairie, 1 mois avant le début des travaux. Cette obligation est entrée en vigueur depuis le 1er janvier 2009.

Pour les ouvrages existants au 31 décembre 2008, ils devront être déclarés avant le 31 novembre 2009.

Déclaration réalisée sur le formulaire Cerfa n° 13837, à déposer en mairie.

ELAGAGE

Tout propriétaire est tenu de couper les branches de ses arbres qui dépassent le niveau de la limite séparatrice. Sa responsabilité est engagée en cas d'accident.

Pour les branches où les arbres qui occasionnent des dégâts sur les lignes électriques, ERDF engage des recours envers les propriétaires pour les arbres présumés responsables des dommages. Coût moyen des dégâts à la charge des propriétaires : 6 000 euros.

NUISANCES SONORES

Il convient de n'utiliser les appareils pouvant occasionner une gêne au voisinage uniquement :

- les jours ouvrables de 8H à 12H30 et de 14H à 19H30,
- les samedis de 9H à 12H30 et de 15H à 19H30,
- les dimanches et jours fériés de 10H30 à 12H30.

ANIMAUX

La divagation des chiens est interdite.

La loi du 20 juin 2008 précise que l'évaluation des chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie doit intervenir respectivement avant les 21-12-2008 et 21-12-2009.

Création d'un permis de détention pour les chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie.

Mise en place d'une attestation d'aptitude sanctionnant une formation portant sur l'éducation et le comportement du chien.

Evaluation comportementale pour tous les chiens mordeurs.

La liste des formateurs habilités est disponible en mairie.

TRAVAUX

Toute construction et modification sur terrains privés ou publics sont réglementées dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme (PLU) : forme plan d'occupation des sols de la Commune. Il est consultable en Mairie. Les travaux de construction inférieurs à 20M², de serres, vérandas, abris, les modifications de façades, l'édification de clôtures sont soumis à déclaration de travaux. Le territoire de la Commune est divisé en zones : la réglementation des constructions est différente suivant les zones. Le Plan comporte aussi des terrains classés comme espaces boisés à conserver et à protéger où les coupes ou abattages d'arbres sont soumis à autorisation.

S'INFORMER EN MAIRIE AVANT TOUT TRAVAUX.

RÈGLEMENTATION

DÉCHETS

INTERDICTION DES DÉPÔTS SAUVAGES

Tout dépôt sauvage de déchets ou de détritus, de quelque nature que ce soit, ainsi que toute décharge brute d'ordures ménagères sont formellement interdits.

Après mise en demeure effectuée par courrier recommandé avec accusé de réception, tout dépôt existant sera supprimé, dans les conditions prévues par l'article L 1311-4 du Code de la Santé Publique.

Le brûlage à l'air libre des déchets ménagers et assimilés est interdit. La destruction des ordures ménagères et autres déchets à l'aide d'incinérateurs individuels ou d'incinérateurs d'immeubles est interdite, sauf dérogation expresse et préalable accordée par le Préfet, dans les conditions prévues par le règlement sanitaire départemental.

Les infractions à ces dispositions seront recherchées et constatées dans le respect des dispositions du Code de Procédure Pénale.

FOURNITURE, ENTRETIEN DES BACS A DÉCHETS ET RESPONSABILITÉ CIVILE

Extrait du règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés dans le cadre du service assuré en porte à porte par la CCPR.

Il s'applique à toute personne résidant sur le territoire de la Communauté de Communes et faisant appel au service de collecte.

Les déchets concernés :

LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES : déchets ordinaires provenant de la préparation des aliments et du nettoyage normal des habitations : collecte dans les bacs à couvercle vert.

LES DÉCHETS RECYCLABLES constitués par les déchets d'emballages, de journaux/magazines, issus de la collecte sélective, collecte en mélange :

- acier, aluminium (conserves, canettes, aérosols, barquettes) ;
 - papier, carton, Tetra-pack ;
 - bouteilles et flacons plastiques en PET et PEHD
 - journaux, magazines
- collecte en vrac dans les bac à couvercle jaune.

Les bacs ou sacs seront sortis uniquement la veille au soir du jour de la collecte et rentrés **impérativement** après celle-ci. Aucun bac ou sac ne doit encombrer les espaces publics après la collecte.

La mise à disposition du conteneur implique un transfert de responsabilité civile à l'habitant notamment en cas d'accident sur la voie publique du fait de la mise en place du conteneur.

L'entretien du bac, y compris le nettoyage, est à la charge de l'habitant. Il doit être maintenu en parfait état de propreté. En revanche, leur maintenance (réparation de roues, des couvercles...) est assurée par la CCPR. Leur remplacement en cas de casse, de vol ou de détérioration, est également assuré par la CCPR.

En cas de vol ou d'incendie, une plainte sera à déposer en gendarmerie par l'utilisateur du bac, un double du document sera communiqué au service Environnement afin de procéder à son remplacement.

Si le bac est détérioré par les équipes de collecte, l'habitant devra en informer la CCPR afin de rattacher les faits à une date précise.

Le bac est affecté à une adresse, il est interdit de le déplacer à une adresse différente. En cas de nécessité de changement de volume, il conviendra de la signaler au service Environnement de la Communauté de Communes, conformément à l'article 4-1 du présent règlement.

Tél. 04 74 86 27 36

DURAND Père & Fils s.a.r.l. Maçonnerie Générale

Tous travaux de Rénovation et Construction neuve
Terrassements : Travaux publics
Particuliers (cours, allées, piscines...)



Z.A. « Le Curtil »
38121 Reventin Vaugris

Tél. : 04 74 58 81 32
Fax : 04 74 58 89 80

E-mail : sarl.durand@wanadoo.fr

Olivier GAILLARD

Artisan menuisier

Maisons neuves ou rénovation

MENUISERIES INTÉRIEURES ET EXTÉRIEURES

BOIS-ALU-PVC

432, route de Beauchuzel - CHEYSSIEU

tél. 04 74 20 92 71

Fax 04 74 20 92 82

Plâtrerie
Peinture
Décoration

SARL
Seitier

Médaille d'Argent à l'Institut Supérieur de Peinture
VAN DER KELEN - LOGELAIN, Bruxelles



Rue Moncey • 38550 SABLONS
Tél. 04 74 84 34 09 - Fax 04 74 84 28 26

INFOS PRATIQUES

● MAIRIE ☎ 04 74 84 92 07 - Fax 04 74 84 94 24

E-mail : mairie.cheyssieu@wanadoo.fr

Heures d'ouverture du secrétariat :

- Lundi, mardi de 16h à 18h,
- Jeudi de 16h à 19h,
- Vendredi de 8h30 à 11 h30 et de 16h à 18h.

Permanence de Monsieur le Maire :

- Jeudi de 17h à 19h et sur rendez-vous.

● COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS ROUSSILLONNAIS

☎ 04 74 29 31 00 - 04 74 29 31 09

SERVICE VOIRIE ☎ 04 74 29 31 20

SERVICE ENVIRONNEMENT ☎ 04 74 29 31 15

SERVICE URBANISME ☎ 04 74 29 31 10

● CENTRE SOCIAL OVIV DE LA VAREZE

☎ 04 74 16 88 34 - 04 74 54 14 37

E-mail pour les inscriptions : inscriptions.oviv@free.fr

CENTRE AÉRÉ MATERNELLE (groupe scolaire ST Alban de Varèze)

mercredi de 9 h à 12 h et 13 h à 18 h 30

jeudi de 8 h 30 à 12 h 30

vendredi de 9 h à 12 h

CENTRE DU GONTARD (stade)

lundi 15 h à 19 h

vendredi 13 h à 18 h 30

● LOCATION DE LA SALLE D'ANIMATION

S'adresser en mairie au moins un mois à l'avance.

Tarifs : ▲ Résidents : 100 €

▲ Extérieurs : 300 €

Pièces à fournir obligatoirement :

- ▲ Attestation de responsabilité civile,
- ▲ Copie signée du contrat de location,
- ▲ Chèque de caution de 400 €.

● FETES COMMÉMORATIVES :

Rassemblement sur la place à 11 h 00
(8 Mai et 11 Novembre).

● MEDECINS :

▲ Auberives-sur-Varèze :

Dr ROSSARY Yves : 04 74 84 96 36

▲ Vernioz / Saint-Alban :

Dr VERCOUSTRE Bruno : 04 74 84 46 88

Dr FORD Dominique : 04 74 57 11 15

● PHARMACIE :

- Auberives-sur-Varèze :

M. DERVEAUX : 04 74 79 91 55

▲ Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30
et de 15h00 à 19h30

▲ Samedi de 8h30 à 12h30

Fermeture samedi après-midi et dimanche.

Médecins et pharmacies de garde

Appelez le 15

● NUMEROS DE TELEPHONE PRATIQUES

Pompiers

☎ Appeler le 18
ou 112

Urgence médicale

☎ Appeler le 15

Depuis un portable

☎ 112

Centre anti-poison Lyon

☎ 04 72 11 69 11

EDF-GDF Dépannage

☎ 08 10 76 17 73

EDF-GDF Accueil clientèle ménage

☎ 08 10 65 96 67

Allo enfance maltraitée

☎ Appeler le 119

Animation locale insertion (RMI-AP)

☎ 04 74 86 63 75

Conseillère en économie sociale et familiale

☎ 04 74 86 34 95

Caisse d'allocations familiales de Vienne

☎ 04 74 57 37 57

Association des paralysés de France (Estressin)

☎ 04 74 85 71 09

Violences conjugales

☎ 01 40 02 02 33

Service écoute familiale

☎ 04 76 43 34 25

Handiscol (enfants et adolescents handicapés) ☎ 08 11 00 14 07

Maison du Pays Roussillonnais/office du tourisme ☎ 04 74 86 72 07

● CONCILIEUR MEDiateur DE JUSTICE

Il reçoit les 1^{er} et 3^{ème} lundi de 9h à 11 h en mairie de Roussillon, pour résoudre à l'amiable vos litiges privés.

Ce service est gratuit.

● MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE

Agence de Vienne

Z.A. La Gère - Malissol 38200 VIENNE ☎ 04 74 85 98 54

Permanence du lundi au vendredi

de 8h à 12h et de 13h 30 à 16h 30.

● SPA DE LYON ET DU SUD EST

Depuis plusieurs années, notre commune a passé une convention avec la SPA, concernant la mise en fourrière des animaux errants. Il convient de prévenir le secrétariat de mairie pour signaler les animaux domestiques errants indiquant s'ils sont ou non tatoués et de les garder si possible sur votre propriété. Le secrétariat de mairie fera le nécessaire auprès de la SPA pour que cette dernière récupère les animaux le plus rapidement possible.

Tél. 04 78 38 71 72



ESPACS

Les Gonnets Nord - BP 2
26390 HAUTERIVES
Tél. 04 75 68 88 41
Fax 04 75 68 89 06
www.espacs.fr



INFOS PRATIQUES

● DÉCHÈTERIE

L'accès est possible à toutes les déchèteries de la CCPR.

Nous vous communiquons les horaires, des deux déchèteries les plus proches de notre commune :

Période d'été : du 1er mars au 31 octobre

Période d'hiver : du 1er novembre au 28 février

	VILLE SOUS ANJOU		ST CLAIR DU RHONE	
	ETE	HIVER	ETE	HIVER
LUNDI	15h-19h	14h-18h	9h-12h 15h-19h	9h-12h 14h-18h
MARDI				
MERCREDI	15h-19h	14h-18h		
JEUDI				
VENREDI	15h-19h	14h-18h		
SAMEDI	9h-12h 15h-19h	9h-12h 14h-18h		

● RAMASSAGE

DES DÉCHETS A DOMICILE

TRI SELECTIF : LUNDI MATIN (BAC JAUNE)

ORDURES MÉNAGÈRES : JEUDI MATIN (BAC VERT)

IMPORTANT : les bacs doivent être sortis la veille du jour de ramassage et rentrés le jour du ramassage (voir information dans réglementation)

● RAPPEL TRI SELECTIF

- Videz et égouttez vos emballages,
- Mettez-les **en vrac** dans le container jaune (et non pas dans un sac en plastique)

- Ne les emboîtez pas entre eux

- Ne mettez dans votre bac jaune que :

- ❖ les boîtes métalliques
- ❖ bouteilles et flacons plastiques
- ❖ Journaux - prospectus - magazines
- ❖ Cartons - cartonnettes
- briques alimentaires

... et si possible, compressez-les. Pour les autres déchets utilisez les déchèteries.

LE SAVEZ-VOUS : vos déchets sont triés manuellement dans une usine de Firminy en vue de leur recyclage.

POUR LE VERRE : utilisez les bennes à verre, Route de la Varèze, face à la salle d'Animation.

Rempportez vos sacs plastiques et cartons...

Tous dépôts sauvages sont passibles de poursuites judiciaires.

**N'HESITEZ PAS A CONTACTER
LES AMBASSADEURS DU TRI :
04 74 86 27 36**



RENAULT

**ROUX
AUTOMOBILES**

Agent

**Service mécanique et Carrosserie
Vente de véhicules neufs et occasions**

51 Route Nationale 7 -BP 6
38550 AUBERIVES SUR VAREZE
Tél. 04 74 84 90 14



MAURICE GLANDUT
tout ce qui concerne le bâtiment

Terrassement - Gros Œuvre - Maçonnerie
Façades en tout genre - Constructions neuves et rénovations

5, Rue Marie Curie - 38260 LA CÔTE-ST-ANDRÉ
Tél. 04 74 20 64 05 - Fax 04 74 20 39 69
E-mail : glandutsarl@wanadoo.fr

TRAYNARD BTP

**Génie civil, maintenance industrielle,
maçonnerie, travaux publics**

17 rue du 11 Novembre 1918
69320 FEYZIN

Tél. 04 78 70 05 85
Fax 04 78 70 05 87

info.traynard@free.fr



Calendrier des fêtes 2010

JANVIER - FÉVRIER

Dates	Associations	Manifestations
JANVIER		
Jeudi 7	Municipalité	Vœux du Maire
Jeudi 21	Club La Joie Vivre	Assemblée Générale
Dimanche 24	St-Vincent	Assemblée Générale
FÉVRIER		
Vendredi 12	Sou des Ecoles	Carnaval
Dimanche 14	Membre supp. ASSE	loto salle des fêtes St Alban du Rhône
Samedi 27	LAC	Carnaval
Samedi 27	ASC	Choucroute (Auberives)
Dimanche 28	ACCA	Matinée boudin

MARS - AVRIL

Dates	Associations	Manifestations
MARS		
dimanche 7	Gymnastique volontaire	Matinée (Auberives)
Dimanche 7	Sou des Ecoles	Loto
AVRIL		
Jeudi 15	La joie de vivre	Repas extérieur
Samedi 24		
& dimanche 25	LAC	Théâtre
& Dimanche 25	ASC	Matinée saucisson chaud tomme daubée

MAI - JUIN

Dates	Associations	Manifestations
MAI		
Dimanche 2	Club de boules	But d'honneur
Samedi 8	Municipalité	Défilé
Dimanche 16	ACCA	Safari truite
Dimanche 16	Espoir Isère	Marche à Auberives/V.
JUIN		
Dimanche 6	Sou des Ecoles	Vide grenier
Vendredi 11	ASC	Assemblée générale
Samedi 12	ASC	Repas poussins Benjamins
Sam 19 Dim 20	Tennis Club	Tournoi
Vendredi 25	Sou des Ecoles	Kermesse
Sam 26 Dim 27	ACCA	Ball trap
Dimanche 27	Supporters ASSE	Assemblée générale

JUILLET - AOÛT

Dates	Associations	Manifestations
JUILLET		
Samedi 10	LAC	Fête de l'été
Jeudi 29	Club La Joie de Vivre	Repas extérieur

SEPTEMBRE - OCTOBRE

Dates	Associations	Manifestations
SEPTEMBRE		
Vendredi 3	LAC	Soirée film fête de l'été
Sam 11 Dim 12	ASC	Tournoi
Samedi 11	Amicale Boules	Challenge Louis Rivellini
Jeudi 16	Sou des écoles FCPE -Garderie	Lutins Assemblée générale
Vendredi 24	LAC	Assemblée Générale
OCTOBRE		
Jeudi 7	Club Joie de Vivre	Repas
Dimanche 17	Sou des Ecoles	Bourse aux vêtements matinée tartiflette

NOVEMBRE - DECEMBRE

Dates	Associations	Manifestations
NOVEMBRE		
Jeudi 11	Municipalité	défilé
Jeudi 11	Membre ASSE	matinée moules frites
Dimanche 14	Sou des Ecoles	Manifestation
Dimanche 28	CCAS	Goûter
DECEMBRE		
Samedi 4	LAC	Téléthon
Jeudi 9	La Joie de Vivre	Repas de Noël
Mercredi 15	A.S.C.	Goûter de Noël

**Le Gorsell Municipal
vous présente ses meilleurs
vœux pour l'année 2010**